



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 22 AVRIL 2026 - N° 1322 - 56^e ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Tous gaullistes ?

Le français est décidément une langue difficile : il aura fallu soixante ans à nos voisins pour traduire la phrase du général de Gaulle « *Les États-Unis ne sacrifieront pas New York pour défendre Paris* », et l'adapter à Londres, Berlin, Madrid... Et encore, c'est surtout grâce à Donald Trump qui a obligeamment mis ses points sur nos i. Mais c'est fait, et comme chez Jean Quatremer, converti récent qui loue chez de Gaulle « *l'indépendance de la pensée et le refus de la soumission* », la réaction gaullienne triomphe partout : chez Mark Carney et Pedro Sánchez, qui ont tenu des discours que l'on n'avait plus entendus depuis Chirac en 2003 ; en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni, qui ont interdit le survol de leurs pays aux avions américains en route pour l'Iran ; au Canada, qui abandonne le F35 pour acheter des avions européens ; au Danemark, pourtant le bon élève de l'atlantisme, qui se prépare à un conflit au Groenland, etc.

On pourrait alors paraphraser les dissidents tchécoslovaques de 1968 : « *De Gaulle, reviens ! Ils sont tous devenus fans.* » Tous ? Non, quelques politiciens irréductibles éloignent leur pays du gaullisme à mesure que les autres s'en rapprochent. Et c'est hélas chez nous, en France, patrie de Charles de Gaulle, que les chefs d'État successifs, malgré des discours gaulliens, ont trahi avec constance la pensée du Général : gaulliste, Sarkozy, qui est retourné dans le commandement intégré de l'OTAN ? Hollande, qui a abandonné le nucléaire civil ? Macron, qui a vendu pour 30 deniers aux États-Unis des pans entiers de notre industrie la plus stratégique ? Quant aux positions politiques des présidentiables de 2027, soyons charitables : n'en parlons pas.



Le RN s'embourgeoise

L'idylle médiatisée entre Jordan Bardella et une riche héritière met en évidence les contradictions du Rassemblement national.

LE PARTI que préside Jordan Bardella est de toute évidence un grand parti populaire qui a construit sa fortune électorale sur la dénonciation de l'immigration mais aussi sur la contestation de l'élite mondialiste.

L'attitude de Jean-Marie Le Pen puis de sa fille était cohé-

rente avec le discours tenu au nom du parti et répondait aux convictions de ses adhérents et sympathisants.

L'entrée de Jordan Bardella dans la fraction affairiste de l'élite mondaine fait apparaître une contradiction majeure : celle d'un parti populiste dirigé

par un homme qui pactise avec l'adversaire que le RN est censé vouloir combattre.

Malgré sa fortune, Marine Le Pen était crédible aux yeux de son électorat. Son héritier prend ouvertement le risque de ne pas être pris au sérieux. **L'article de B. La Richardais en pages 3 et 4.**

Le bon coup de Bull

Enfin une très bonne décision : l'État vient d'acquérir l'intégralité du capital de Bull auprès d'Atos Group.

FONDÉE EN 1930, nationalisée en 1982, privatisée en 1994, absorbée par Atos en 2014, victime de la désastreuse gestion financière du groupe, Bull est malgré tout devenue ces dernières années une entreprise de référence dans le domaine informatique, tout particulièrement dans celui des supercalculateurs. Cette entreprise dynamique et tout à fait

rentable est à la pointe de l'innovation sur le continent européen. Elle représente un atout majeur pour la défense nationale, la production d'énergie nucléaire, la recherche fondamentale...

La nationalisation de Bull est une excellente nouvelle pour la souveraineté stratégique et industrielle de la France. **L'article de Loïc de Bentzmann en page 4.**

Dans ce numéro :

Page 6 – Des intercommunalités puissantes mais lointaines.

Page 7 – Narcotrafic : la judiciarisation du renseignement.

Page 9 – Les relations USA - Corée du Nord.

Page 14 – Crise politique, crise de régime.

Page 17 – Saint Augustin.

Page 18 – Marie Stuart.

Page 21 – Résistance royaliste : Jean-Baptiste Biaggi.

Page 24 – Editorial : Où sont les projets ?

Les Mercredis de la NAR

La Nouvelle Action royaliste organise un cycle de conférences auxquelles participent des personnalités politiques ou du monde intellectuel. Les conférences sont enregistrées en vidéo, en présence d'un public restreint (pour être invité, adresser une demande à lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr) Pour accéder à ces entretiens sur notre chaîne YouTube et s'y abonner, un seul lien : <https://www.archivesroyalistes.org/-Les-Mercredis-de-la-NAR-92->.

■ Mercredi 6 mai

Conférence de Edern de Barros sur Mably et Condillac, théoriciens de la démocratie tempérée



Historien du droit, Edern de Barros enseigne l'histoire du droit à l'université de Mayotte. Spécialiste des Lumières et de l'histoire de la pensée républicaine, il est associé au Centre d'études et de recherche d'histoire des idées et des institutions politiques de l'université d'Aix-Marseille.

Edern de Barros présentera son récent livre *Mably et Condillac, théoriciens de la démocratie tempérée*, Mare & Martin, novembre 2025.

■ Mercredi 20 mai

Conférence de Loris Chavanette, historien, sur le thème « Femmes en révolution ».



Loris Chavanette, enseigne la Révolution française à l'Institut catholique de Paris. Il est notamment l'auteur de *Quatre-vingt-quinze. La Terreur en procès* (CNRS Éditions, 2017), *Danton et Robespierre* (Passés composés, 2021) et *Le 14 juillet de Mirabeau* (Tallandier 2023).

Loris Chavanette présentera son récent livre *Les Femmes entrent en Révolution* (Tallandier, février 2026).

■ Mercredi 27 mai

Conférence de Benoist Bihan, historien, sur la pensée stratégique d'Alexandre Svetchine.

Spécialiste des questions stratégiques, Benoist Bihan est directeur des études du Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (CAPRI). Il intervient régulièrement dans les médias pour analyser les conflits en cours. Il a récemment publié : *La Guerre, la penser, la faire* (JC Godefroy, juin 2020) ; avec Jean Lopez, *Conduire la guerre* (Perrin, janvier 2023), *Les Opéra-*

D.R.



tions de la Seconde Guerre mondiale (Perrin, 2024).

Benoist Bihan présentera la récente traduction française du livre d'Alexandre Svetchine, *Strategiia* (Perrin, mars 2026).

■ Mercredis suivants

- Mercredi 3 juin : conférence de Lucien Jaume sur *La vraie nature du fascisme* (Tallandier, mai 2026).
- Mercredi 10 juin : conférence de Alya Aglan sur *La Double Mort de Marc Bloch* (Flammarion, mars 2026).

■ Autres événements

• **Juan Carlos à Paris.** – L'ancien roi d'Espagne a reçu le 11 avril à l'Assemblée nationale le prix spécial du jury du livre politique pour ses mémoires *Réconciliation*. Il a rappelé que cet ouvrage avait reçu un bel accueil en France, « un pays qui m'est cher », a été chaleureusement salué par la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet. Il était entouré de nombreuses personnalités parmi lesquelles Laurence Debray, coauteure de l'ouvrage, et Stéphane Bern. Paradoxe de l'événement : Denis Beranger et Olivier Beaud recevaient quelques instants avant un autre prix du jury pour leur livre, *La Dissolution de la 1^{re} République*.



Royaliste
POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

Lot 1674, 101, rue de Sèvres, 75006 Paris
www.archivesroyalistes.org
Issn 0151-5772

Abonnements-Contact :
lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr
+33 (0) 1 71 06 32 91

Directeur de la publication : Bertrand Renouvin.
Responsable éditorial : Laurent Tréhu.
Fondateur : Yvan Aumont †.

Rédaction : Frédéric Aimard, Loïc de Bentzmann, Éric Cézembre, Denis Cribier, Dominique Decherf, Jacques Duconseil, François-Marin Fleutot, François Gerlotto, DJ Heller, Léon Letellier, Hubert de Marans, Casimir Mazet, Marc Sévrien, Alain Solari, Indiana Sullivan.

Directeur politique : Bertrand Renouvin.

Publié par la NAR, Siret : 897 894 127 00017.
Édité par la Spfc-Acip, Siret : 418 322 149 00015.
Imprimé par Rps-repro, Siret : 419 745 484 00024.
Dépôt légal à publication. Cppap n° 0425 d 84.

Abonnez-vous !

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (30 €) ☐ SIX MOIS (45 €)

☐ UN AN (70 €) ☐ UN AN SOUTIEN (140 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par carte bancaire sur le site archivesroyalistes.org

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3 000 4 001 8 700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

« Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/11/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données, lesquelles ne sont ni exploitées ni revendues par des organismes tiers ».



SOURCE : WIKIMÉDIA. PHOTO : THOMAS BRESSON.

Chronique politique

Un populisme élitiste ?

par B. La Richardais.

Un grand parti populiste, par définition antiélitiste, s'est donné pour chef un jeune homme déjà intégré aux cercles les plus clinquants de l'élite affairiste et mondaine. Tel est le paradoxe que souligne l'idylle médiatisée entre Jordan Bardella et une duchesse italienne.

Publiées par *Paris Match*, les photos de Jordan Bardella et de Marie-Caroline de Bourbon-Sicile ont provoqué une ribambelle de commentaires ironiques. Il s'agit, bien sûr, d'une mise en scène, avec l'assentiment des intéressés. Nous assistons, bien entendu, à une campagne promotionnelle conçue de la même manière que celles qui avaient propulsé Emmanuel Macron et sa femme, puis Éric Zemmour et Sarah Knafo.

On peut trouver l'événement risible ou juger que ce jeune couple est « glamour » comme le dit Pascal Praud, imprécateur soudain mué en bénisseur de tourtereaux. Le montage médiatique de comportements privés relèverait de l'anecdote si Jordan Bardella n'était pas le président du Rassemblement national et un futur candidat, qui a de fortes chances d'être élu président de la République.

À propos d'images, prenons-en quelques-unes bien connues. Un chef populiste, c'est une grande gueule, un homme plutôt corpulent, souvent en bras de chemise, qui parle avec ses tripes – ou qui, du moins, fait semblant. C'est Jacques Doriot avant la guerre, Pierre Poujade juste après, Jean-Marie Le Pen, Matteo Salvini... C'est un aventurier de la po-

litique, qui mène une vie intense. Les femmes plus récemment apparues sur la scène populiste, telles Marine Le Pen et Giorgia Meloni, se sont imposées par leur courage et leur détermination. Humiliée, insultée, longtemps en conflit avec son père, « Marine » sait faire écho aux humiliations éprouvées par ses électeurs, qui se sentent compris. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, il y a une convergence entre les sentiments d'une partie de l'électorat et la manière d'être des tribuns de la plèbe.

Pour être adoubé, il faut donner toutes sortes de gages et même un train de vie en phase avec le milieu.

Il va presque sans dire que, dans le paysage populiste, Jordan Bardella pose problème. Ce n'est pas sa jeunesse qui est en cause, ni l'inexpérience qu'on lui prête et qui va bientôt disparaître au fil du combat politique, mais son mode de vie et ses fréquentations. Il ne s'agit pas de moralité, mais de politique. Un parti populiste est par définition voué à promouvoir le peuple contre les élites. On oublie trop souvent que Jean-Marie Le Pen ne dénonçait pas seulement l'immigration :

▲ Le président du Rassemblement national présente un visage étrangement lisse pour le chef d'un parti dit populiste.

il protestait contre l'établissement et le mondialisme avant même que les chefs des grands partis populaires de droite et de gauche se constituent en oligarchie et acceptent de plus ou moins bon cœur le marché mondialisé.

Or voici que Jordan Bardella, qui sera dans quelques mois candidat à la présidence, noue de tendres liens avec une très riche héritière italienne. Cela signifie qu'il fréquentait depuis un certain temps cette fraction affairiste et mondaine de l'élite au sein de laquelle évolue la jeune héritière (1). Il était donc invité, accepté par ce milieu – ce qui n'est pas une mince affaire pour un jeune homme ni titré ni surdiplômé, né en Seine-Saint-Denis dans un milieu modeste. Pour être adoubé, il faut donner toutes sortes de gages et mener un train de vie en phase avec le milieu qui est à l'opposé des modes de vie et de la décence commune des classes moyennes et populaires.

Ajoutons que, contrairement à une opinion répandue, le fait d'hériter d'un titre n'a aujourd'hui aucune signification politique. La monarchie royale n'est pas héréditaire. On est roi par statut, selon les principes de l'institution ; la charge se transmet par une loi de succession, pour le service de l'État. Dès lors qu'ils ne se mettent pas au service de l'État et de la nation, les membres des anciennes familles régnantes sont des citoyens comme les autres. Effective ou symbolique, la dignité n'est pas séparable de la charge. ►

Nous n'avons pas à juger l'itinéraire balzacien de Jordan Bardella. Sa liaison avec Marie-Caroline de Bourbon-Sicile est un symptôme, qui permet de pointer les contradictions internes du Rassemblement national. Nous l'avons déjà dit : le Rassemblement national est en train de devenir le grand parti de la droite française. Il peut porter son candidat à la présidence et conforter sa position à l'Assemblée nationale s'il devient un « parti attrape-tout » comme le fut en son temps le parti chiraquien.

Les différents cercles patronaux l'ont compris. Même s'ils préfèrent un représentant de l'oligarchie – par exemple Édouard Philippe –, ils prennent leurs précautions avec le RN et s'efforceront de l'encadrer s'il triomphe l'an prochain. D'où le déjeuner qui a réuni quinze grands patrons autour de Marine Le Pen, le 8 avril chez Drouant, et la publicité qui a été donnée à cet événement parisien. D'où la rencontre entre Jordan Bardella et les dirigeants du Medef le 20 avril. L'idylle mise en scène dans *Paris Match* s'inscrit dans cette normalisation à la mode néo-libérale qui a commencé en 2017 quand Marine Le Pen a abandonné le combat contre l'euro.

Tout irait pour le mieux s'il n'y avait pas les électeurs. Pour un parti attrape-tout, la principale difficulté est de garder ceux qu'il attrape. Or Jérôme Sainte-Marie, responsable de la formation politique au RN, a expliqué dans un livre remarquablement pensé qu'il existait un « bloc populaire » de plus en plus capable de défaire le « bloc élitaire » (1). Mais si les dirigeants du bloc populaire s'intègrent de diverses manières au bloc élitaire, les quelques promesses sociales du Rassemblement national peuvent-elles être prises au sérieux ? On risque d'oublier très vite que Marine Le Pen se présentait comme la candidate du pouvoir d'achat.

Il serait intéressant que Jérôme Sainte-Marie, fin dialecticien, puisse s'exprimer sur la contradiction interne qui travaille le bloc populaire, ou du moins sa principale fraction. ■

(1) Jérôme Sainte-Marie, *Bloc populaire, Une subversion électorale inachevée*, Le Cerf, 2021.

Sur le mur de Jean Chouan

C'EST D'ABORD UN PARTI FASCISTE, RÉVOLUTIONNAIRE. : ON VEUT TOUT CASSER. À L'ÉPOQUE, C'ÉTAIT JEAN-MARIE.



PUIS ON RESTE D'EXTRÊME-DROITE MAIS ON SE CONTENTE DE VOULOIR RÉFORMER. C'EST LA NORMALISATION DE MARINE.



ENFIN, ON DEVIENT CONSERVATEUR, DE DROITE, ACCEPTÉ PAR L'UE ET LE MEDEF. ET BARDELLA POURRA ENFIN PRENDRE LE POUVOIR POUR NE RIEN FAIRE.



QUESTION DONT ON AURA LA RÉPONSE EN 2027 : LES ÉLECTEURS, QU'EN PENSENT-ILS, DE CETTE ÉVOLUTION ?



LOÏC DE BENTZMANN.

Souveraineté numérique

Bull : la renaissance

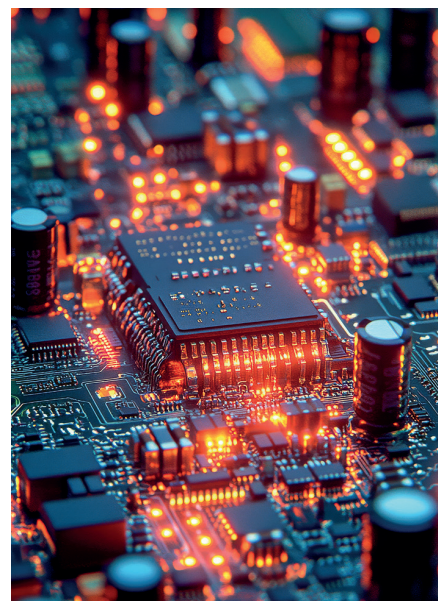
Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, a annoncé fin mars l'acquisition par l'État de l'intégralité du capital de Bull auprès d'Atos Group.

À plusieurs reprises, nous avons traité dans *Royaliste* (1) du dossier du groupe Atos et de son importance stratégique, en critiquant sévèrement les carences de son ancien PDG, Thierry Breton, qui avait mis ce groupe en quasi-faillite avant de le quitter en 2019. Le 26 mai 2024, des parlementaires publiaient une tribune commune transpartisane appelant « tous les acteurs publics et économiques à maintenir Atos sous pavillon français pour protéger notre autonomie stratégique. Atos doit rester française, entière, indépendante ».

Inspiré par cet appel, le gouvernement a signé en juillet 2025 avec Atos Group un accord visant à la reprise intégrale de Bull. L'État vient de parfaire celui-ci en acquérant la totalité du capital de Bull. C'est une excellente nouvelle pour la souveraineté stratégique et industrielle de la France.

Entreprise historique du secteur fondée en 1930, nationalisée en 1982, privatisée en 1994, absorbée par Atos en 2014, puis quasiment engloutie dans le chaos financier du groupe dix ans plus tard, Bull est malgré tout devenue ces dernières années un acteur de référence dans la conception et la fabrication de supercalculateurs et de serveurs haute performance mais également de serveurs d'entreprise, de solutions logicielles et d'innovations en informatique quantique. Ce n'est pas une entreprise moribonde : avec 720 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025, plus de 3 000 collaborateurs, elle exerce une activité rentable. Elle dispose, à Angers, du seul site européen capable d'assembler des supercalculateurs.

Les supercalculateurs qui y sont fabriqués répondent aux besoins les plus exigeants de la défense nationale et de notre dissuasion nucléaire, de la gestion des



SOURCE : VECTEEZ. PHOTO : YULIA GAPEENKO.

▲ Bull assemble des supercalculateurs dans son usine d'Angers.

centrales nucléaires, de l'industrie, de la recherche fondamentale, et représentent également une capacité indispensable à l'entraînement et au déploiement des modèles d'intelligence artificielle (IA). Ils sont mondialement reconnus pour leur performance et leur efficacité énergétique, deux critères déterminants pour l'entraînement de grands modèles d'IA.

Bull vient de brillamment réussir la livraison, à Jülich en Allemagne, du supercalculateur JUPITER, dans le cadre du programme européen EuroHPC, le programme continental doté de 7 milliards d'euros pour développer une infrastructure commune de supercalculateurs (l'entreprise a remporté huit des dix contrats EuroHPC), et place ainsi la France à la pointe de la recherche et de l'innovation. Elle participe également à la construction d'Alice-Recoque, prochain supercalculateur français, qui renforcera les capacités nationales en simulation, en intelligence artificielle et en traitement de données massives, au service de la souveraineté technologique.

La demande en capacités de calcul intensif explosant sous l'effet de l'intelligence artificielle générative, les supercalculateurs Bull répondent précisément à ce besoin, avec une réputation établie en matière d'efficacité énergétique, critère devenu central dans les appels d'offres européens.

L'entreprise a donc l'excellence des savoir-faire, le carnet de commandes et l'actionnaire public. Souhaitons que la volonté politique qui a permis cette reprise ne soit pas qu'un simple feu de paille. ■

(1). *Royaliste* n°s 1278, 1280 et 1316.

Que reste-t-il des courants politiques ?

La social-démocratie après le congrès de Tours (3)

L'épreuve d'une nouvelle guerre mondiale conduisit à l'implosion de la SFIO ; le parti renaquit sans retrouver sa force d'antan.

Il est des arsenics idéologiques ; tel fut le cas du pacifisme pour la SFIO. Cela présida à l'approbation des accords de Munich, puis à l'armistice de 1940. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, 88 députés socialistes – contre 29 hostiles, dont Léon Blum – accordèrent, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Ce fut d'une pierre deux coups. La SFIO se trouvait compromise dans la chute de la III^e République et participa à l'avènement de la Révolution nationale. L'abîme appelle l'abîme : 90 % des conseillers généraux et deux tiers des conseillers municipaux optèrent pour la sécurité de l'emploi.

Concomitamment, d'autres furent les « premiers pèlerins du socialisme résistant ». Bravant la léthargie générale, Daniel Mayer – journaliste au *Populaire* avant-guerre – et le fonctionnaire de police Henri Ribière entreprirent la reconstruction de la SFIO. En mars 1941 naquit le Comité d'action socialiste (CAS). Une organisation clandestine se mit en place. Le même Daniel Mayer devint le secrétaire général de la zone sud ; Amédée Dunois eut les mêmes prérogatives zone nord.

Autant dire que le succès ne fut pas immédiatement au rendez-vous : quelques milliers de militants en 1941. Le procès de Riom (20 février-11 avril 1942) et surtout la plaidoirie remarquée de Léon Blum contre une justice à la botte de l'occupant

rebatirent les cartes. De nombreux socialistes s'engagèrent alors dans la Résistance, particulièrement dans le mouvement Libération-Nord, sous la férule de Christian Pineau. Mais comme le souligne l'historien Michel Winock : « Dans la plupart des cas et surtout dans les mouvements de la zone sud, les socialistes n'agirent pas ès qualités, laissant le plus souvent à d'autres le contrôle des organisations de Résistance. »

Vint le printemps 1943. Le CAS se rebaptisa SFIO. Plus qu'un changement de nom, ce fut la résurrection d'un parti. Il se dota dans la foulée de structures adéquates : un comité directeur de 16 membres dans chaque zone, un bureau national de 9 membres avec Daniel Mayer comme secrétaire général, proche de Léon Blum. La remontée du nombre d'adhérents était prometteuse. L'on avoisinait les 60 000 – environ le cinquième des effectifs de 1938. Mais cela traduisait une perte de vitesse. Des faiblesses minaient son potentiel.

S'appuyant sur des fédérations, le parti ne put donc réintégrer celles qui demeurèrent fidèles à la ligne pacifiste de Paul Faure. Moins d'hommes, mais aussi moins d'argent : financé par Londres, le parti ne roulait pas sur l'or. En juillet 1944, son budget avoisinait les 700 000 F. À titre de comparaison, la CGT recevait mensuellement des Trade Unions un million de francs, sans compter les 25 000 dollars en provenance des syndicats américains. Mais plus déterminant encore fut le pouvoir d'attraction du Parti communiste qui séduisait jeunes et ouvriers. À travers le Front national et les FTP (Francs-tireurs et partisans), le PC sut lier, contrairement aux socialistes, activité résistante et activité politique. Ce qui fit toute la différence au sortir de la guerre. Ainsi le parti des socialistes se trouva-t-il pris en étau entre le PCF et le MRP. Une réaction s'imposait. ■

LÉON LETELLIER.

La Politique au crible

■ **Je vote, moi non plus (impressions post-municipales).** – La droite, c'est comme un centre commercial avec des magasins de prêt-à-penser, des candidats en promotion, des désistements présentés comme des cadeaux et des rabais, des jeux politiques pour gagner des mandatures de rêve. La carte du magasin est une carte de fidélité. La gauche, c'est comme un souk à l'ancienne, aujourd'hui tout s'y négocie ; on se fâche pour mieux s'entendre, on se prend à « Parti » pour mieux conclure ; on palabre pour mieux maintenir une certaine oligarchie et développer le concept de lutte des places. Le centre et le prétendu « macronisme », c'est un pas en avant, un pas en arrière et un pas de côté. C'est une valse à trois temps, cela permet de changer son ou sa partenaire suivant la musique.

Et la France dans tout ça ? C'est le papier d'emballage. À recycler, bien sûr, pour la présidentielle dans la poubelle adéquate... pour contenir le « réchauffement » politique.

SAINT-VALLIER.

■ **Défense.** – On ne peut pas dire que l'actualisation de la loi de programmation militaire 2025-2030, approuvée le 8 avril en Conseil des ministres, nous comble de joie. Certes, 36 milliards de compléments de financement, mais en 2030 le budget militaire restera autour des 2,5 % du PIB, loin des 3 % attendus pour commencer à doter la France d'un modèle d'armée complet. Certes, des sommes importantes sont allouées aux munitions (enfin !), aux moyens de défense sol-air et à la lutte anti-drones, mais rien de nouveau pour le programme Rafale, les frégates, sans parler du second nouveau porte-avions, et un silence assourdissant sur les chars de combat. Quant aux effectifs, ils resteront au même niveau que ce qui était prévu en 2025, niveau que tous

les experts jugeaient déjà notoirement insuffisant. On murmure que Bercy, qui a mal vécu les annonces autour du lancement du porte-avions *La France libre*, puis du renforcement de notre dissuasion nucléaire, a pesé de tout son poids dans les arbitrages, et les petits notaires apeurés de la Cour des comptes jettent déjà des cris d'orfraie. Nous reviendrons sur le sujet avant les débats qui débiteront début mai à l'Assemblée nationale

■ **Notre Alsace.** – Va-t-on enfin assister au démembrement du stupide découpage des régions, imaginé en 2015 par Hollande et Valls, pour de sombres raisons de cuisine politique ? L'approbation, le 8 avril, à l'Assemblée d'une proposition de loi portée par la députée Brigitte Klinkert et d'autres élus alsaciens, qui rétablit pleinement l'Alsace dans ses prérogatives régionales – et liquide par la même occasion le salmigondis du « Grand Est » –, pourrait le laisser penser. Mais les jeux ne sont pas faits, car il faudra encore passer l'étape du Sénat et surtout convaincre un gouvernement assez frileux de ne pas jouer la montre. Il n'empêche, le 8 avril au soir, nos compatriotes bretons, picards, limousins, poitevins, lorrains et tant d'autres victimes du mauvais coup de 2015 ont repris espoir dans une France forte de toutes ses belles provinces.

HUBERT DE MARANS.



Daniel Mayer. Dirigeant de la résistance socialiste, secrétaire général de la SFIO à la Libération.



© NAR

Intercommunalités

Le pouvoir local ne s'arrête pas à la mairie

par Laurent Tréhu.

Puissantes mais lointaines, les intercommunalités souffrent d'un déficit démocratique chronique. Il y a tant à faire pour les rendre plus proches des citoyens.

Les 15 et 22 mars, les électeurs français ont désigné leurs conseillers municipaux et leurs représentants, essentiellement par fléchage sur les listes municipales, au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (hors syndicats intercommunaux). Ces élections communautaires ont été largement invisibles dans les débats publics, révélant un décalage structurel entre le poids réel de ces assemblées (987 communautés de communes, 230 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines et 21 métropoles) et leur perception citoyenne.

Pouvoir croissant et déficit de lisibilité. – Avec des objectifs de solidarité entre les communes et de mutualisation des services, l'intercommunalité s'est progressivement imposée comme l'échelon où se décident les choix aussi structurants que le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports urbains, l'équilibre social de l'habitat ou la transition écologique. Pourtant, comme le pointe un rapport de la Fondation Jean-Jaurès cité par *Le Monde*, le 11 mars, il existe « un hiatus abyssal entre la légitimité démocratique

des élus intercommunaux et le poids réel des décisions prises à ce niveau ».

Deux mois avant le scrutin, l'association Intercommunalités de France a publié les conclusions d'une enquête IFOP : moins d'un tiers des sondés (31 %) savaient qu'ils allaient élire simultanément les élus de leur intercommunalité et de leur conseil municipal. Il est vrai que « la plupart des programmes des candidats aux municipales [ont fait] l'impasse sur le sujet », comme le notait *Le Monde* juste avant le premier tour. Un obstacle structurel aggrave cette méconnaissance : la superposition des compétences entre commune et intercommunalité rend tout cela un peu flou.

La gouvernance des intercommunalités, « symbole de la post-démocratie au niveau local ».

D'un côté, l'EPCI repose sur un « principe d'exclusivité » – dès qu'une compétence est transférée, la commune en est intégralement dessaisie et ne peut plus l'exercer. Certaines compétences sont ainsi transférées en bloc par la loi, sans marge d'interprétation locale – c'est le cas de la collecte des déchets, de la gestion des mi-

lieux aquatiques et de la prévention des inondations, ou des aires d'accueil des gens du voyage –, et le partage des responsabilités est en principe lisible.

De l'autre, pour une large part des compétences obligatoires (développement économique, voirie, équipements culturels...), la loi ne transfère que ce qui relève de « l'intérêt communautaire » : la définition de ce périmètre est arrêtée par le conseil communautaire lui-même. Cette délimitation interne, susceptible d'être révisée à tout moment, maintient une ligne de partage variable et peu lisible pour le citoyen, qui peine à identifier à quelle échelle (commune ou intercommunalité ?) incombe la responsabilité d'une action concrète.

Angle mort démocratique. – Les conseils communautaires ont jusqu'au 24 avril pour élire leur président et leur bureau. C'est une sorte de troisième tour des municipales, là où se dessinent les équilibres réels du pouvoir local. Dans de nombreux EPCI, ces élections ont déjà eu lieu. Le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal par les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue lors des deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour.

L'association Intercommunalités de France retient qu'après le deuxième tour des municipales, 87 % des anciens présidents sortants d'EPCI, candidats aux municipales, ont été réélus conseillers municipaux dans leur commune ; 29 % des maires des villes les plus peuplées par intercommunalité sont élus sur une liste de droite ou de centre droit, 17 % de gauche, 12 %

◀ Les 111 élus de Rennes Métropole gèrent un budget de 1,1 milliard d'euros dont 430 millions pour les mobilités dans 43 communes.

Justice

Narcotrafic : une nouvelle judiciarisation du renseignement

La lutte contre le narcotrafic devient une priorité nationale. La commission d'enquête sur le narcotrafic a pointé notamment l'absence de véritable coordination entre les services de renseignement et la justice. Le législateur a voulu combler ces lacunes, mais avec quels résultats ?

du centre. Enfin, vingt-deux conseils communautaires voient leur commune-centre dirigée par l'extrême droite. C'est là qu'apparaissent les tractations entre élus communautaires pour désigner « une gouvernance intercommunale ». Le citoyen n'est plus acteur mais spectateur de l'élection.

Plusieurs travaux universitaires soulignent cet angle mort démocratique : l'intercommunalité gère des compétences-clés et brasse des budgets importants sans que les citoyens identifient clairement qui décide et à qui demander des comptes. Rémi Lefebvre, professeur de science politique à l'université de Lille et coauteur de *Politiser l'intercommunalité ?* (1), a décrit l'intercommunalité comme « le symbole de la post-démocratie au niveau local », ajoutant que « le citoyen n'a plus son mot à dire dans des choix politiques essentiels ».

Participation citoyenne : un chantier à ouvrir. – Le débat sur l'élection au suffrage universel direct des exécutifs intercommunaux versus le maintien d'une représentation indirecte via les conseils municipaux est récurrent. Veut-on faire des intercommunalités de véritables collectivités locales avec un exécutif autonome ou maintenir un outil de coopération et de solidarité entre communes ? Le sujet devrait être abordé dans le futur acte de décentralisation, promis par Sébastien Lecornu.

Intercommunalités de France mise sur une collégialité renforcée en associant mieux les maires à la décision. L'association écarte toutefois l'élection directe du président, jugée prématurée. L'Association des maires de France, elle, plaide pour la subsidiarité et le retour des compétences aux communes, au nom de la proximité. Élire directement un président d'interco ? Ce serait, selon l'association des maires, « condamner à mort les communes ».

Intercommunalités de France met aussi en avant des pistes pour ouvrir la décision aux habitants. Certains territoires adossent à cette gouvernance politique des outils de démocratie participative. Comme les conseils de développement (déjà obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants), des concertations élargies sur les plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou sur les mobilités, voire des budgets participatifs à l'échelle d'un territoire. Ces dispositifs n'ont de valeur que s'ils sont connectés aux instances de décision, comme le bureau des maires des interco. Et pas cantonnés à un à-côté consultatif...

La participation citoyenne est un chantier à renforcer dans le bloc local. C'est l'un des messages de Mgr le comte de Paris dans sa récente tribune (2). Chiche ! ■

La commission d'enquête parlementaire sur le narcotrafic en 2024 avait noté, en des termes particulièrement sévères, que « le rôle du renseignement dans la lutte contre le narcotrafic est aujourd'hui particulièrement flou avec, du côté notamment du renseignement administratif, une DGSI aux abonnés absents. » Il est vrai que la stratégie du renseignement arrêtée par le coordinateur national du renseignement ne fixe toujours pas la lutte contre le narcotrafic en tant que tel comme une priorité, à la différence de la lutte contre le terrorisme, par exemple. Cette stratégie s'impose aux services de renseignement dits du « 1^{er} cercle », notamment la direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI) et la direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE).

Le défi fixé au législateur n'était donc pas simple à relever car il convenait de fixer un cadre juridique adapté au narcotrafic ne remettant pas en cause les législations déjà applicables aux services de renseignement. La loi du 15 juin 2025 sur la lutte contre le narcotrafic tente d'y apporter une réponse, corrigée en partie par le Conseil constitutionnel. Il s'agit de l'instauration d'un « dossier coffre » qui permet d'écarter du dossier d'instruction, des pièces émanant notamment des services de renseignement.

En fait, il s'agit de la transposition en droit français d'une disposition de la procédure pénale belge : le « dossier coffre » s'inspire du « dossier confidentiel » belge. Il avait suscité de nombreuses polémiques

et Bruno Retailleau, alors ministre de l'Intérieur, s'était voulu rassurant en soulignant devant le Sénat : « Ce dispositif vise à rendre notre action plus efficace, c'est-à-dire à protéger notre personnel et à sauver des vies sans porter atteinte à nos grands équilibres constitutionnels en matière de libertés publiques. » Les avocats s'y opposaient avec virulence : « Inégalité fondamentale dans les droits des parties », « permis de tricher », « atteinte irrémédiable aux droits de la défense » pour reprendre quelques expressions utilisées par Romain Boulet et Karine Bourdié, coprésidents de l'Association des avocats pénalistes (ADAP), dans un entretien accordé à *Le Quotidien-lexbase* en avril 2025.

Le Conseil constitutionnel a fixé des limites strictes à ce dispositif en s'inspirant d'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme à propos du dossier confidentiel belge. Il est limité aux enquêtes ayant un rapport direct avec la criminalité organisée et donc à celles qui concernent les dossiers les plus importants touchant au narcotrafic d'une part, et, d'autre part, quant à la nature des dispositifs techniques utilisés lors des investigations, ainsi sur les informations personnelles intéressant les sources et les agents des services intervenants. Ce dispositif ne peut être mis en œuvre qu'après autorisation du juge des libertés et de la détention. Le Conseil constitutionnel précise enfin qu'une condamnation ne peut intervenir exclusivement sur des pièces issues du « dossier coffre ». ▶



▲ Narcotrafic. Le « dossier-coffre » contient des éléments confidentiels sur des moyens d'enquête.

SOURCE : VECTEEZY PHOTO : THAI NOI PHO.

(1). Coécrit avec Sébastien Vignon, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

(2). Voir *Royaliste* n° 1319 du 11 mars 2026.

Ce fameux « dossier coffre » constitue une nouvelle illustration de la judiciarisation du renseignement. Elle existait déjà en matière de lutte contre le terrorisme. Cette judiciarisation n'est pas nouvelle mais doit faire face à deux périls. Le premier paraît être celui des « notes blanches », documents non signés qui émanent des services de renseignement. Ils contiennent des informations non vérifiables et parfois sujettes à caution. Ces notes ne peuvent constituer une preuve car tout débat contradictoire sur leur pertinence est impossible, faute de connaître les sources de ces informations. Longtemps étanches, le monde du renseignement et celui de la preuve, qui est celui de la justice, convergent désormais sous certaines conditions.

Il existe un second péril : celui de la déclassification des informations communiquées à l'autorité judiciaire. Elle ne peut se faire qu'après un avis de la Commission du secret de la défense nationale. L'expérience montre que ces déclassifications apparaissent souvent partielles et n'apportent pas vraiment de plus-value au dossier d'instruction.

Au total, cette judiciarisation doit se conformer à un État de droit qui doit en fixer les limites ; tel doit être le cas en démocratie. Au-delà, il s'agit de contenir le narcotrafic et non malheureusement de l'éradiquer. Le philosophe Michel Foucault dans *Surveiller et Punir* évoque et explique fort bien ce « taux d'illégalisme » que doit accepter une société pour ne pas tomber dans la tyrannie. Une vraie question à laquelle chacun doit réfléchir ! ■

JACQUES DORÉMIEUX.

Euthanasie et personnes vulnérables

Dérives observées à l'étranger

Le cas de Noelia Castillo Ramos ainsi que les extensions observées à l'étranger révèlent les dérives possibles de l'aide à mourir. Le libre choix devient ainsi une contrainte pour les plus fragiles, faute de soutien et d'accompagnement.

Le 26 mars 2026, un événement a secoué l'Espagne : l'euthanasie de la jeune Noelia Castillo Ramos, à peine âgée de 25 ans. Noelia souffrait depuis l'âge de 13 ans de troubles psychiatriques graves puis a été victime de deux agressions sexuelles. En octobre 2022, à la suite de ces traumatismes, elle a tenté de mettre fin à ses jours en sautant d'un immeuble. Elle est devenue paraplégique et souffrait de douleurs chroniques.

Pendant deux ans, son père a tenté d'empêcher l'euthanasie de sa fille, arguant que celle-ci ne disposait pas de son discernement en raison de sa fragilité psychologique. La justice a finalement estimé que

Noelia était capable de décider et que ses souffrances physiques et psychiques étaient irréversibles.

Au-delà du cas tragique de Noelia, on s'aperçoit que l'euthanasie a été introduite dans les législations de différents pays comme un recours exceptionnel pour abrégier les souffrances des malades incurables en phase terminale, mais que ce cadre tend aujourd'hui à s'élargir bien au-delà de son intention initiale.

Au Canada, l'accès à l'aide médicale à mourir a été récemment élargi à des personnes ne se trouvant pas en fin de vie (1). En Belgique et aux Pays-Bas, l'euthanasie est pratiquée pour des dépressions sévères, des troubles bipolaires ou des TOC, dès lors qu'ils sont jugés « sans issue ». Des cas ont été documentés où des personnes ont évoqué, dans leur demande, des facteurs tels que le manque de moyens financiers, l'absence de logement adapté ou l'insuffisance des soins à domicile.

On ne cesse d'évoquer l'extension de ce « droit », au Canada, pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques, et aux Pays-Bas, pour des personnes âgées, sans être atteintes de maladie grave. À l'heure où

l'on débat de son application en France, on peut se demander quelle seraient la limite à cet acte et surtout la population visée : personnes souffrant de troubles psychiques, dépression, personnes en situation de handicap...

Au nom de la « sacro-sainte » liberté de disposer de son corps, érigée en principe absolu, nous laissons les plus fragiles seuls face à leur détresse psychologique. Au lieu d'accompagner ces personnes en situation de vulnérabilité pour les aider à s'en sortir, notre société semble désormais préférer imposer une issue léthale.

Face à la nouvelle « folie » du libéralisme culturel, il est urgent de s'opposer à la mise en œuvre de l'aide active à mourir, présentée comme un progrès alors qu'il s'agit d'une régression, afin de protéger les plus fragiles d'une situation où le « libre choix » se transforme en une forme de contrainte à mourir, comme le montrent les exemples de l'étranger. ■

NICOLAS MAXIME.

(1). La loi C-7, adoptée au Canada en 2021, a modifié l'aide médicale à mourir en supprimant le critère de « mort raisonnablement prévisible ».

La Quinzaine en France

■ **Loana et le culte de la célébrité.** – On a tout dit ou presque sur le parcours de cette jeune femme, des feux de la rampe à l'extinction de ceux-ci. Mais est-ce aussi tragique qu'on veut bien le dire ? La tragédie avait autrefois quelque chose d'individuel. Or, dans le cas présent, aussi douloureux cela soit-il, nous sommes dans un système collectif d'exploitation de l'individu par des entreprises commerciales. « *Du pain et des jeux* », et lorsque ceux-ci sont terminés, on nettoie l'arène pour vendre autre chose. Les exemples autour de nous sont multiples même s'ils ne se terminent pas aussi durement. Notre société du spectacle et des célébrités éphémères rythme notre quotidien : des jeux télévisés aux prétendus concours de chant, tout individu devient exploitable et commercialisable. On pourrait aussi parler des « *influenceurs/exhibitionnistes* » sur les réseaux dits sociaux qui, pour quelques pièces d'argent (trente pour Judas), sont prêts à se mettre en scène et à s'exhiber devant des « *followers* » qui n'ont rien d'autre à faire sans doute que de les épier. C'est quelque part une jouissance, me disait un psychiatre qui s'interrogeait sur ce qui peut constituer une pathologie.

Mais comme nous l'apprenions autrefois à propos de la célébrité : « *Arx Tarpeia Capitoli proxima* » (à proximité du Capitole se trouve la roche Tarpéienne... où les Romains procédaient aux exécutions capitales) *Sic transit gloria mundi*.

SAINT-VALLIER.

■ **Finances publiques.** – Selon l'INSEE, le déficit public a été en 2025 de 5,1 % contre les 5,4 % prévus en loi de finances. Une

nouvelle bonne qui incite le gouvernement à vouloir passer en dessous des 5 % en 2026 mais qui ne permet toujours pas de freiner la dette (3 460 milliards d'euros, 115,6 % du PIB). D'après une étude de Rexecode, les intérêts payés par la France pourraient passer d'ici 2030 de 60 à plus de 100 milliards d'euros par an.

■ **Contrôle étranger.** – Le Parlement s'inquiète de la vague d'entreprises françaises qui passent sous contrôle étranger. Le rapporteur général du budget, Philippe Juvin, dont la sensibilité libérale est pourtant connue, a déposé le 29 mars une proposition de loi visant à durcir la liste des secteurs soumis à autorisation du gouvernement. Une initiative mal vue par Bercy au nom de la sacro-sainte « *attractivité de la France* ».

■ **Restructurations.** – La vague de plans sociaux et de fermetures d'entreprises se poursuit : ainsi le logisticien Ziegler France et l'enseigne d'ameublement Alinea, mis en liquidation judiciaire fin mars, qui employaient plus de 2 700 salariés.

YVONNE CHASSARD.





Chronique internationale

Aller à Pyongyang

par Yves La Marck.

La Corée du Nord fut la priorité du premier mandat de Trump. Il en est peu question depuis son retour à la Maison Blanche. Après l'Iran, va-t-il vouloir reprendre les choses là où il les avait laissées avec Kim Jong-un en 2019 ? La situation a beaucoup changé et pas à son avantage.

Derrière une façade immobile et alors que tous les regards sont tournés ailleurs, l'Asie du Nord-Est a énormément changé (y compris en un an, depuis le dernier point dans *Royaliste* n° 1299 du 23 avril 2025). La Corée du Sud a élu un nouveau président et le Japon une nouvelle Première ministre, l'un centriste, l'autre « droitiste ». Mais les changements peuvent être les plus importants ont lieu au nord du 38° parallèle, là où normalement s'arrête l'information, là dont on ne sait plus rien, là où tout est propagande, et où de toute façon l'on ne comprend rien de ce qui arrive si même on le connaissait.

Or cette impression n'est que superficielle. On sait beaucoup plus de choses qu'on ne le suppose. La période comprise entre 2019 et 2024 a été mise à profit par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) pour achever son programme militaire nucléaire et balistique. On donne le chiffre de 50 ogives comme certain avec, ensuite, une marge de production supplémentaire de 40 au besoin. Les essais de missiles intercontinentaux ont été concluants. Reprendre les discussions où elles en étaient en 2019 (trois sommets

avaient, après une violente guerre de mots, réuni Trump et Kim Jong-un en 2018 à Singapour et Hanoï, et en 2019 sur la DMZ, la ligne de démarcation) n'aurait plus aucun sens.

Certains pensent que Kim Jong-un, apprenant de ses cousinages chinois et vietnamien, ne verrait pas d'un mauvais œil un début d'économie de marché.

Le dirigeant coréen a d'ailleurs officiellement déclaré que son pays était désormais, contrairement à l'Iran, sanctuarisé puisqu'il a complété toutes les étapes de la dissuasion. Ce qui est arrivé au régime de Téhéran lui est donc une raison de se féliciter de l'acquisition de son statut. La négociation, si jamais elle reprenait, ne pourrait porter que sur la reconnaissance du statut de pays doté et ses conséquences. Aucun moyen de revenir en arrière.

À un second stade, le sujet à l'ordre du jour devrait être l'élaboration d'un schéma de sécurité pour l'Asie du Nord-Est, déjà qualifié de « *Locarno asiatique* » en référence aux accords de garantie des frontières occidentales de l'Allemagne en

▲ Kim Jong-un a reçu Alexandre Loukachenko, président de Biélorussie, le 25 mars, plus récente visite officielle d'un dirigeant étranger à Pyongyang.

1925. Trump est intéressé par la réduction de la présence militaire américaine (65 000 hommes) au sud du 38° parallèle. D'ores et déjà, la guerre en Iran l'a obligé à retirer de la péninsule de Corée les batteries de défense antiaérienne Thaad dont les deux tiers des missiles auraient été utilisés dans le Golfe. La logique de Washington est de faire en sorte que le Japon et la Corée comme l'Europe assument la charge de leur propre défense. Séoul possède une industrie de défense performante qui exporte en Europe (en Pologne notamment).

On sait par ailleurs que la guerre en Ukraine a permis à Pyongyang de vendre aux Russes nombre de munitions et de matériels qui ont dopé l'économie locale. La contribution de 15 000 militaires coréens sur le terrain, qui avait laissé incrédules quelques admirateurs occidentaux de Poutine, n'est pas secret-défense. Elle est mise à l'honneur tous les soirs sur la télévision d'État. Les accords signés ont en quelque sorte réintroduits Pyongyang dans le jeu international. La visite d'État du président biélorusse le 25 mars est une première.

Coréanologie. – Le décryptage de la réalité de la Corée du Nord est sans doute plus ardu en politique intérieure. Qui a prêté attention aux deux grands événements politiques des deux derniers mois ? Le IX^e congrès du Parti communiste coréen (PCC) du 19 au 25 février, puis les « élec- ▶

tions » le 15 mars des 687 députés de l'Assemblée populaire suprême de la RPDC qui a ouvert ses travaux le 22 mars. Kim Jong-un, secrétaire général du PCC, a été réélu président de la Commission des affaires de l'État, son titre officiel, la République ayant déjà un président constitutionnellement « éternel », le fondateur de la dynastie, Kim Il-sung, disparu en 1994.

Comme les kremlinologues hier, les spécialistes de la Chine aujourd'hui, quelques coréanologues s'évertuent à déchiffrer les « mouvements », promotions et départs : 55 des 138 membres du Comité central auraient été récemment remplacés, dont quatre militaires importants. La très brillante, très militante et très proche (ayant été éduqués ensemble en Suisse) sœur du président, Kim Yo-jong, 38 ans, ambassadrice de charme et dame de fer de la famille, a été reconduite au poste de numéro deux.

Les médias occidentaux ont fait grand cas de la présence régulière, aux côtés du président, de sa fille de 13 ans, Kim Ju-ae. Selon toute vraisemblance, ce sont des images délibérément produites par la propagande officielle nord-coréenne dont la stratégie de communication est très au point. L'un des messages est de montrer la stabilité de la direction politique du pays, notamment en cas de succession inopinée. À usage externe, une opération à la vénézuélienne n'aurait aucun effet. À usage interne, ce genre de régime devant d'abord se garder de trahisons venant du cercle proche et des militaires. On amuse la galerie avec une ado alors que nul ne sait s'il n'y a pas de garçon caché ni quelle serait la réaction en cas d'investiture familiale purement féminine : une régente ?

Le fait de distraire l'attention vers ces épiphénomènes en marge des grands rendez-vous politiques susmentionnés est aussi une invite à une forme de volonté de « normalisation », celle de faire entrer l'exception nord-coréenne, inamovible depuis 1945, dans la famille des nations de son temps. L'un des spécialistes américains du sujet, Victor D. Cha, a montré l'émergence encore discrète, mais bien plus vivante qu'on pouvait l'imaginer, de « marchés » privatisés en marge de l'économie étatique (1). D'autres pensent que Kim Jong-un, apprenant de ses cousinages communistes chinois et vietnamien, ne verrait pas d'un mauvais œil un début d'économie de marché, garanti par le maintien d'une solide autorité politique, la force militaire et la fermeture de l'option d'unification avec le Sud. Les dirigeants coréens depuis 1989 ont tiré les leçons de la *perestroïka* sous l'ère Gorbatchev, mais plus encore de l'unification allemande. La RPDC ne connaîtra pas le destin de la RDA (qui disposait en son temps de coopérations avec la Corée du Nord, notamment dans le secteur nucléaire).

Au total, il existe donc une occasion pour la reprise de contacts américano-nord-coréens, chacune des deux parties pouvant y trouver un intérêt sous forme de garan-

ties mutuelles, la fin de postures hostiles. Pour l'Europe, l'opération est d'autant plus difficile que le pays est engagé aux côtés de la Russie dans la guerre en Ukraine. En d'autres circonstances, ce pourrait être un levier de la diplomatie sur Moscou comme sur Pékin. Le président Macron était à Tokyo puis à Séoul du 30 mars au 3 avril. Le déplacement devait suivre celui de Trump en Chine, mais le sommet avec Xi Jinping a été reporté à la mi-mai. L'argumentation élyséenne de « troisième voie » tournait de ce fait un peu dans le vide. Il n'est pas d'usage de sortir, auprès de ces deux pays, du protocole traditionnel et du propos convenu sur la paix dans la péninsule coréenne. Plusieurs ambassades ne sont pas de retour à Pyongyang depuis

leur départ en 2020 pour cause de Covid 19. La France n'y a qu'un « bureau » ouvert en 2011 à la suite d'une mission confiée à Jack Lang par le président de l'époque, Nicolas Sarkozy. On imagine la vacuité de telles affectations comme hier en Albanie ou en Mongolie extérieure. Il serait néanmoins judicieux de remettre le dossier en haut de la pile pour préserver l'avenir. La Corée du Nord ne restera pas éternellement en dehors des circuits. ■

(1). « *The Black Box* (la boîte noire) : demystifying the study of Korean unification and North Korea », Columbia University Press, 2024. Professeur émérite de l'université de Georgetown, l'auteur, d'origine sud-coréenne, a servi au Conseil de sécurité nationale sous George W. Bush. Bien que Républicain, il s'était prononcé contre la réélection de D. Trump en 2020.

Hongrie Frankenstein

La victoire sans appel de Péter Magyar ne lui assure pas le contrôle immédiat des structures étatiques créées par Orbán.

L'expression vient d'un professeur de la prestigieuse université américaine de Princeton : un « État-Frankenstein », c'est la Hongrie construite par Viktor Orbán. Comme le personnage imaginé par Mary Shelley, fabriqué à partir d'éléments de corps humains, l'État orbanien est un assemblage composite d'éléments de démocratie libérale qui, ajustés différemment, sont difficilement réformables. L'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* expliquait ainsi que, même en cas de large victoire de l'opposition, Péter Magyar pourrait remplacer le gouvernement Orbán mais pas l'État Orbán. Ses structures et sa composition sont pour l'essentiel déterminées par des lois constitutionnelles qui ne peuvent être modifiées qu'à une majorité des deux tiers (133 voix sur 199), celle qu'avait obtenue le Fidesz aux dernières élections. Magyar a fait mieux le 12 avril en gagnant

138 sièges. Il devrait être en mesure de procéder à des nominations aux postes clés verrouillés par Orbán car élus par le Parlement aux deux tiers : le président de la République, les juges constitutionnels, les organismes de contrôle des médias et de la concurrence, la Cour des comptes qui doit valider ou non les prochains budgets (il s'agit ici de la Hongrie et non de la France pré-présidentielle).

D'ores et déjà, l'opposition a réussi à franchir la barre du système électoral qui avantagait le Fidesz par le simple découpage des circonscriptions (106 sièges) et le jeu des reports de voix pour la proportionnelle nationale (93 sièges). Le vote uninominal à un tour s'est retourné contre le Fidesz dont environ un tiers des électeurs a rejoint Péter Magyar, membre important de ce parti jusqu'à il y a deux ans. Son parti a emporté ainsi 93 des 106 circonscriptions. À la proportionnelle, l'écart est plus serré : 45 sièges contre 42 au Fidesz.

Orbán avait joué à fond d'un argument supplémentaire à l'élection précédente qui s'était tenue le 3 avril 2022, un mois seulement après l'invasion russe. Il avait tout loisir d'agiter l'épouvantail d'une extension du conflit – peu vraisemblable – mais sur-



▲ Péter Magyar, ancien proche d'Orbán, a conduit son parti Tisza à la victoire.

WIKIPEDIA, PHOTO : NORBERT BANHALMI

tout d'une admission accélérée de l'Ukraine à l'Union européenne. Orbán était un cailou dans la chaussure de Bruxelles, mais il n'avait jamais indiqué une intention d'en sortir. En revanche, l'entrée de l'Ukraine serait un cauchemar pour la Hongrie comme elle l'est pour la Pologne. Or Magyar est sur ce point sur la même ligne.

L'originalité de ce scrutin reposait en effet en ceci que l'opposition était conduite par un dissident du Fidesz, un homme qui pendant vingt ans avait expérimenté le système de l'intérieur. Orbán ne pouvait pas l'attaquer sur le fond, comme il l'avait fait lors des précédents scrutins face à des adversaires issus de la gauche. Le nom du parti Tisza (*tisztelek*, respect, et *szabadság*, liberté) évoque la rivière Tisza qui vient de la Ruthénie subcarpathique ukrainienne (hier hongroise) pour se jeter dans le Danube, ainsi que les comtes Tisza, deux Premiers ministres hongrois de la double-monarchie (austro-hongroise) entre 1867 et 1918. Il se réclame donc de l'histoire et de la géographie ; bref, des sources de la tradition nationale. Magyar ne se déplaçait jamais sans brandir un grand drapeau hongrois. Son pari repose néanmoins sur un assemblage de nouveaux venus qui remplacent cinq partis représentés au parlement qui se sont retirés. L'union autour du « *tout sauf Orbán* » ne gomme pas les nuances ni les divisions qui ne tarderont pas à se manifester.

Les médias russes ne s'y étaient pas trompés. Ils avaient relativisé l'opposition. Magyar était même qualifié d'« *Orbán jeune* ». La déception est en revanche plus vive du côté des « *Patriotes pour l'Europe* », la formation dominée par Orbán au Parlement européen avec le concours du Rassemblement national, de la Ligue italienne de Matteo Salvini, de Geert Wilders aux Pays-Bas, du Vlaams Belang flamand, du Vox espagnol et du portugais Ventura. Le vice-président J. D. Vance se sera déplacé pour rien à Budapest le 7 avril. On peut penser que ces alliances ont au contraire été contre-productives dans l'opinion hongroise. ■

YVES LA MARCK.

Italie

Arx Tarpeia

Le gouvernement Meloni doit se préparer à une fin de mandat plus difficile que prévu.

Tout semblait aller pour le mieux pour Giorgia Meloni : des sondages encourageants, quelques réussites économiques, une crédibilité reconnue par la presse internationale, une expérience qui faisait figure de modèle pour les droites européennes. Jusqu'à ces dernières semaines où la situation s'est brusquement retournée.

Ce fut d'abord l'échec cinglant du référendum des 22 et 23 mars sur la réforme de la justice. Un échec qui ne s'explique pas



▲ Giorgia Meloni. Pour la dirigeante italienne, les vrais ennuis commencent.

seulement par la mobilisation, au demeurant bien réelle, de l'opposition de gauche, mais aussi par la campagne plus que maladroite menée par les partisans du oui. Beaucoup d'électeurs des classes moyennes et populaires ont eu le sentiment que cette réforme servait les intérêts d'une bourgeoisie affairiste, en lutte contre les « *juges rouges* », et pas vraiment les leurs. Dans les régions du sud de l'Italie, souvent acquises à la droite, on a majoritairement voté contre une réforme qui pouvait conduire à désarmer la justice face aux mafias. Enfin, évolution importante pour l'avenir, ce scrutin marque le retour aux urnes de nombreux abstentionnistes, et notamment d'une jeunesse qui vote à nouveau à gauche.

La présidente du Conseil paye aussi son soutien à Trump dans un pays qui est massivement hostile à la guerre contre l'Iran et qui subit de plein fouet sa dépendance au pétrole. Il a fallu attendre les propos outranciers du président américain contre le pape pour que Giorgia Meloni acte la fin de cette relation toxique. Et elle l'a fait sans doute trop tardivement. Son image à l'international commence d'ailleurs à pâlir : le retour des conflits donne à nouveau la préséance au club fermé des puissances militaires, dont l'Italie ne fait pas partie, et l'échec d'Orbán et d'autres leaders populistes fragilisera sa position en Europe.

Le gouvernement italien est donc sur la défensive. Si Giorgia Meloni peut compter sur le fait que l'opposition de gauche n'est pas encore en ordre de bataille, cet avantage sera de courte durée, car la gauche se sent pousser des ailes depuis l'échec du référendum et celui de l'idylle avec Trump. Choisira-t-elle de reprendre l'initiative en lançant de nouvelles réformes au risque de subir les mêmes échecs ? Adoptera-t-elle un profil bas jusqu'à la fin de son mandat à l'automne 2027 ? Réponse d'ici cet été. ■

FRANÇOIS RENIÉ.

Les Faits marquants

■ **Bénin.** – Les autorités béninoises ont sollicité l'extradition de l'influençant Kémi Séba, arrêté le 13 avril à Prétoria (Afrique du Sud). Connu pour ses virulentes attaques anti-occidentales, Séba faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour incitation à la rébellion et atteinte à la sûreté de l'État béninois. Lors de son interpellation, deux complices de sa fugue ont été également arrêtés : son propre fils et un passeur à leur solde.

■ **Iran.** – Les soutiens et la famille de la journaliste Narges Mohammadi, lauréate du prix Nobel de la paix en 2023, ont alerté l'opinion sur la dégradation de sa santé. Détenue dans une prison du nord du pays depuis son arrestation en décembre 2025, Mohammadi, âgée de 53 ans, a été victime d'une crise cardiaque au mois de mars. Ses proches évoquent un état physique « *grave* » de nature à « *faire peser sur sa vie un risque immédiat et irréparable* ».

■ **Italie.** – Giorgia Meloni a annoncé, le 13 avril, que l'accord de défense italo-israélien conclu en 2006 ne serait plus automatiquement reconduit tous les cinq ans, comme il était d'usage. Le durcissement de la politique du gouvernement à l'égard de l'État hébreu est la conséquence des tirs israéliens au Liban contre des soldats italiens de la FINUL, qualifiés par le ministre des Affaires étrangères Antonio Tajani d'« *attaques inacceptables* ».

■ **Pérou.** – Le dépouillement des suffrages du premier tour de l'élection présidentielle, tenue le 12 avril, s'est enlisé en raison des contestations formulées par plusieurs prétendants. Selon des résultats encore partiels, Keiko Fujimori (libérale-conservatrice) arrive en tête avec 17 % de voix, mais l'incertitude demeure sur son rival au second tour. Roberto Sánchez (gauche radicale) et Rafael López Aliaga (ultraconservateur) obtiendraient tous deux autour de 12 %.

CASIMIR MAZET.





Territoire ultra-marin

« En Nouvelle-Calédonie, si la confiance n'est pas rapidement rétablie, l'économie s'effondrera »

Entretien avec Bernard Deladrière.

Bernard Deladrière, qui a exercé plusieurs mandats, en tant qu'élu local et au sein du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, fait le point avec nous sur la situation économique et politique dans l'archipel, après le rejet par l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnel.

Royaliste: Quel regard portez-vous sur la situation actuelle dans l'archipel ? Peut-on parler d'un retour à l'ordre ?

Bernard Deladrière: En 2025, l'ordre étant rétabli, la Nouvelle-Calédonie a entamé une longue convalescence et entrepris une difficile tentative de redressement économique et social. Mais, avec les émeutes de 2024, quelque chose s'est brisé dans le vouloir vivre ensemble qui avait été patiemment construit depuis les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). On a le sentiment douloureux d'être revenus 40 ans en arrière et le rétablissement de la confiance prendra encore du temps.

Un redémarrage s'est-il amorcé ? L'État est-il au rendez-vous des urgences ?

Il faut rappeler qu'à la suite des émeutes, le PIB de la Nouvelle-Calédonie a reculé en 2024 de 13,5 % en volume, ce qui est tout à fait considérable et jamais vu depuis les années 60. 11 000 emplois ont été supprimés dans le secteur privé. Et même si

l'indice du climat des affaires s'est progressivement redressé en 2025, il se stabilise à un niveau particulièrement bas et les perspectives demeurent dégradées. D'ailleurs, l'ensemble des acteurs économiques calédoniens vient de publier une tribune qui est un véritable appel au secours pour une économie « au bord de la rupture » et « à la lisière de l'effondrement » (*Le Journal du dimanche* du 30 mars 2026).

L'État a été extrêmement présent et réactif, tout d'abord dans l'urgence en permettant d'éviter la cessation de paiement des collectivités locales et du système de protection sociale, en finançant un régime de chômage partiel qui a permis de sauver au moins temporairement des milliers d'emplois et en soutenant les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles. Dans un second temps, en concluant le 25 mars dernier avec les autorités locales un « pacte de refondation économique et sociale » par lequel l'État s'engage à ap-

porter à la Nouvelle-Calédonie un soutien financier de 2 milliards d'euros sur cinq ans afin de soutenir la reconstruction, relancer l'activité économique et sociale et renforcer la cohésion sociale. Même si certains acteurs politiques, économiques et sociaux jugent cet effort encore insuffisant au regard des besoins et de la responsabilité de l'État dans les émeutes de 2024, tout le monde s'accorde à reconnaître que, sans les différentes interventions de ce dernier, la Nouvelle-Calédonie se serait effondrée.

Quid de la filière nickel ? Les espoirs de reprise sont-ils définitivement derrière nous ?

Rappelons tout d'abord que sur les trois usines métallurgiques de nickel, celle du Nord (société KNS) a cessé son activité le 31 août 2024 et celle du Sud (société Prony Resources) n'a eu aucune production pendant cinq mois en 2024 en raison des émeutes.

Quant à l'extraction minière, elle se trouve dans une situation plus favorable. L'évolution des cours du nickel est extrêmement volatile même s'il existe une situation structurelle de déséquilibre entre l'offre et la demande avec un niveau de stocks élevés. Dans ce contexte, les usines calédoniennes peinent à être compétitives face à leur principal concurrent,

◀ **Nouméa.** Le centre-ville avec la cathédrale Saint-Joseph.

l'Indonésie.

Des repreneurs se sont montrés intéressés par l'usine du Nord et d'autres par celle du Sud, mais les négociations ne sont pas achevées et se déroulent dans un climat international et local peu favorable.

On a le sentiment, vu de la métropole, que l'échiquier politique a un peu bougé. Quelle est votre appréciation ?

On peut considérer que le fait politique majeur dans le camp indépendantiste a été le retrait définitif, à la fin de l'année dernière, du Parti de libération kanak (Palika) – l'une des deux composantes majeures du FLNKS – dudit Front dont il était membre fondateur depuis 41 ans. Le Palika a expliqué « *ne plus se reconnaître dans les décisions prises sans concertation par le FLNKS* » alors que lui continue de prôner « *le dialogue et le consensus* » avec l'ensemble des partenaires politiques. Il s'agit de l'un des effets collatéraux des émeutes de 2024.

Dans le camp des partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, on n'a pas assisté à une recomposition d'une telle ampleur, même si les dernières élections municipales ont permis de constater une évolution des rapports de force entre les différentes composantes. On voit toutefois se manifester, dans la perspective des prochaines élections provinciales, la tentation de la constitution d'une « troisième voie » plus « modérée » cherchant à tirer les conséquences de l'impasse actuelle des discussions sur l'avenir.

L'accord de Bougival signé l'été dernier sous l'égide de Manuel Valls avait-il envoyé un signal d'espoir ?

L'accord de Bougival est l'aboutissement de plus de deux ans de discussions sous l'égide de l'État et c'était un résultat inespéré jusqu'à la dernière minute. Il faut rappeler que l'ensemble des forces politiques représentées au Congrès de la Nouvelle-Calédonie l'a signé, même si, dans un second temps, l'UC-FLNKS a désavoué ses représentants et retiré sa signature. C'est un accord audacieux et imaginatif, prévoyant notamment la création d'un « *État de la Nouvelle-Calédonie* » inscrit dans la Constitution et pouvant être reconnu par la communauté internationale, ainsi qu'une « *nationalité calédonienne* » venant s'ajouter à la nationalité française. C'est un projet qui placerait la Nouvelle-Calédonie aux confins ultimes de l'autonomie, à la lisière entre l'État fédéré et l'État associé. Mais il est sûr que, lorsque l'on veut concilier les contraires, c'est au prix d'une ambiguïté assumée et d'une complexité certaine. Le projet de loi constitutionnelle, puis le projet de loi organique et enfin la « loi fondamentale » (soumise, elle, au Congrès de la Nouvelle-Calédonie) avaient vocation à clarifier et préciser les choses.



▲ **Bernard Deladrière.** Haut fonctionnaire, plusieurs fois membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, il fut un des signataires de l'accord de Nouméa en 1998.

Le président de la République a réuni en janvier les forces politiques calédoniennes autour d'un accord complémentaire dit « Élysée-Oudinot » et d'un calendrier législatif. Qu'avez-vous pensé de cette initiative ?

Il s'agissait de clarifier l'accord de Bougival et d'y apporter des précisions « substantielles », notamment sur la reconnaissance de l'identité kanak et l'affirmation de l'identité calédonienne ainsi que sur l'exercice du droit à l'autodétermination. Un nouveau calendrier de mise en œuvre prévoyait de reporter les élections provinciales au mois de décembre.

La Nouvelle-Calédonie est devenue un enjeu des politiqueries nationales entre la gauche et le RN, à un an de l'élection présidentielle.

Cet accord n'apportait rien de fondamentalement nouveau, et c'est en fait le volet économique et social qui était, à mon avis, le plus important et a débouché sur le « *pacte de refondation* ». Mais l'accord complémentaire « Élysée-Oudinot » a, sans surprise, été rejeté par le FLNKS, qui considérait qu'il s'agissait d'un « *passage en force* ».

Il est désormais assez probable que le projet de loi constitutionnelle ne sera pas approuvé par le Congrès et que les élections provinciales se tiendront dès juin prochain. Quels seront les enjeux de ce scrutin ?

Il est arrivé ce que l'on pouvait craindre de pire pour la Nouvelle-Calédonie : devenir un enjeu des politiqueries nationales à un an de l'élection présidentielle. En

effet, on a vu, le 1^{er} avril, la gauche dans son ensemble (à l'exception notamment de François Hollande) et le Rassemblement national voter ensemble une motion de rejet préalable du projet de loi constitutionnelle pour des raisons diamétralement opposées !

Dans ces conditions, il apparaît peu probable effectivement que ce projet soit soumis au Parlement réuni en Congrès, en tout cas dans sa rédaction actuelle.

Au moment où je réponds à vos questions, les discussions se poursuivent autour du Premier ministre pour préparer cette échéance du 28 juin avec comme sujet principal le « dégel » éventuel du corps électoral (gelé maintenant depuis près de 28 ans !), mais aussi la possibilité de coupler ces élections avec une consultation des Calédoniens sur l'accord de Bougival.

L'enjeu majeur des élections provinciales (les plus importantes pour la Nouvelle-Calédonie) sera de relégitimer les élus du Congrès et des provinces, en fonction depuis 2019 et dont le mandat a été prolongé de vingt-cinq mois, ce qui est inédit sous la V^e République. C'est essentiel pour la poursuite des discussions sur l'avenir.

Indirectement, ce sera l'occasion pour les électeurs de se prononcer sur l'accord de Bougival si une consultation dédiée n'est pas organisée.

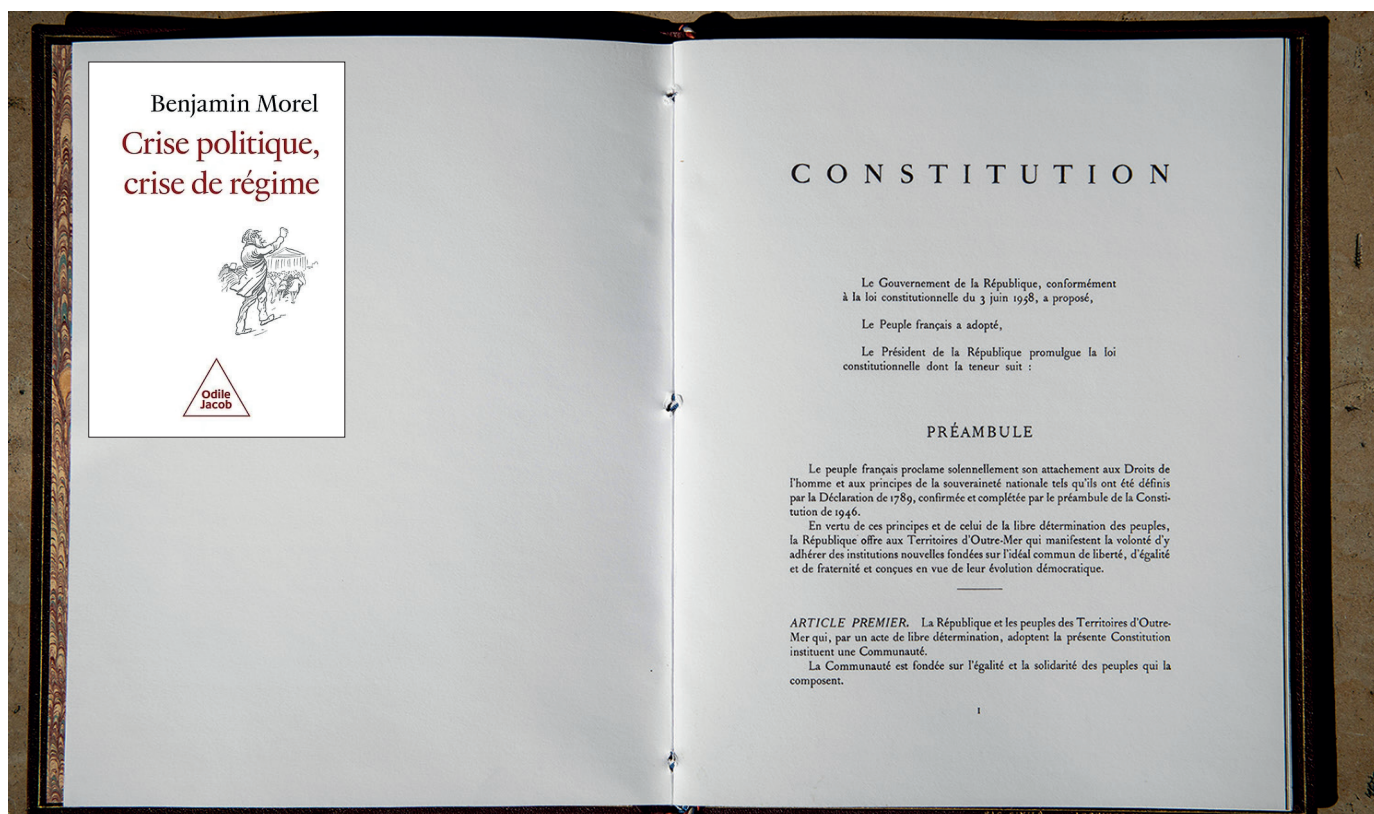
Certains commentateurs se demandent si le plus simple ne serait pas de rester dans l'accord de Nouméa de 1998. Qu'en pensez-vous ?

Tant qu'un nouvel accord ne sera pas trouvé et entériné, l'accord de Nouméa continuera de s'appliquer. Malgré ses nombreux défauts, aggravés avec le temps, il a fait ses preuves. Prévu pour durer vingt ans, cela fait maintenant vingt-huit ans qu'il s'applique.

Mais deux conséquences inacceptables, respectivement pour chacun des deux camps, en résulteraient : pour les loyalistes, le corps électoral resterait gelé, et pour les indépendantistes l'exercice du droit à l'autodétermination ne serait pas organisé. En effet, les trois scrutins d'autodétermination prévus ont eu lieu et ont donné à chaque fois une majorité contre l'indépendance.

S'agissant de la poursuite de la recherche d'une solution pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, je considère, d'une part, qu'il ne faut plus traîner car si la confiance n'est pas rapidement rétablie avec des perspectives claires, l'économie s'effondrera. D'autre part, avant de replonger dans les questions institutionnelles, il faudrait tenter de se mettre d'accord sur un nouveau préambule (sur le modèle de celui de l'accord de Nouméa) définissant un projet commun de société, le chemin que les Calédoniens de toutes origines et de toutes opinions politiques voudraient parcourir ensemble. ■

Propos recueillis par François Renié.



Chronique des essais

Une crise de la décision

par Bertrand Renouvin.

Comprendre la crise politique, c'est d'abord balayer les fausses évidences dont nous sommes accablés. C'est aussi accepter la nouvelle configuration partisane, tripolaire, et les nouveaux rapports qui se dessinent entre les pouvoirs, lourds de risques qu'il faudrait conjurer.

Nous sommes en train de changer de configuration politique, ce qui suppose un effort de compréhension d'autant plus malaisé que les médias ont martelé des idées fausses sur nos institutions. Avant d'explorer nos impasses et les moyens d'en sortir, Benjamin Morel balaye les idées reçues.

Nous n'avons jamais été, depuis 1958, dans un régime semi-présidentiel. Cette définition erronée fut donnée par Maurice Duverger, l'un des grands prêtres du droit constitutionnel dans les années soixante. Il a ainsi créé une illusion politique : celle d'un président élu sur un programme qu'il aurait les moyens d'appliquer en toutes circonstances dans un cadre parlementaire.

Mais l'esprit des institutions ? On l'invoque à tort et à travers, comme si le travail du constitutionnaliste impliquait des exercices de spiritisme. Il y a des textes juridiques qui peuvent être interprétés de différentes manières et des rapports de force politiques évolutifs. « Il faut cesser de penser que le droit constitutionnel est une science mathématique. Pour beaucoup de dispositifs, il faut accepter de dire que l'on ne sait pas. En période de crise, de

nouvelles voies sont ouvertes et elles n'ont aucun précédent. »

Le fait majoritaire, quant à lui, n'est pas consubstantiel à la V^e République. Les rédacteurs de la Constitution ont voulu donner au gouvernement les moyens de conduire la politique de la nation sans supposer que Matignon puisse s'appuyer durablement sur un parti disposant de la majorité absolue.

« Nous aurions besoin d'un Président qui préside réellement plutôt que de jouer au Premier ministre. Un pouvoir neutre ne peut être juge et partie. »

Cette majorité de « godillots », comme on disait, apparaît à la surprise générale en 1962 et le fait majoritaire perdure jusqu'en 2022 sans devenir pour autant la principale caractéristique d'une culture politique nationale qui serait allergique aux coalitions. On a oublié que, sous la IV^e République, cette même culture était réputée hostile au renforcement du pouvoir présidentiel.

Enfin, la crise politique n'est pas seulement la faute à Macron. Les partis et les

rapports de force ont commencé de se transformer bien avant 2017, en France comme au Royaume-Uni et en Allemagne. Dans notre pays, c'est la convergence de la droite et de la gauche classiques vers le centre – en d'autres termes la constitution d'une oligarchie avec alternance d'équipes néolibérales – qui a laissé un large terrain à l'extrême droite et à l'extrême gauche contestataires, prisées par les laissés-pour-compte de la mondialisation. Le référendum de 2005 a été le moment clé de cette évolution.

Un président qui préside, des coalitions qui gouvernent. – Aujourd'hui et pour longtemps, le jeu politique est structuré autour de trois principaux acteurs, dont aucun ne peut dominer l'Assemblée nationale. Il en résulte une instabilité marquée par la chute de Michel Barnier puis de François Bayrou et qui contraint Sébastien Lecornu à assurer sa survie par de médiocres compromis.

Insatisfaits ou dégoûtés par le Parlement, les Français assistent à la marginalisation de Jupiter. Emmanuel Macron s'était fait élire sur un programme de gouvernement mais il ne dispose plus de la majorité plus ou moins obéissante qui lui permettait de jouer au législateur suprême au mépris de la Constitution : « Les pouvoirs du Président ne sont, pour une grande partie, pas un fait juridique, mais un fait politique. »

Nous voici dans une double impasse, parlementaire et présidentielle, dont il faudrait sortir pour éviter que la crise politique ne se transforme en crise de régime. « La crise n'est pas ainsi seulement électorale, elle touche la capacité du système à fournir

◀ **Retrouver la lettre** de la constitution de 1958 : le président qui préside, des coalitions qui gouvernent.

une méthode de décision acceptée quand l'accord de fond n'existe plus. » Du côté de l'Élysée, les difficultés actuelles peuvent disparaître facilement si le président élu en 2027 décide... de présider selon la lettre de la Constitution. « *Nous ne souffrons pas aujourd'hui de la présence d'un chef d'État, mais bien plutôt de son absence. Nous aurions besoin d'un Président qui préside réellement plutôt que de jouer au Premier ministre. Un pouvoir neutre ne peut être jugé et partie.* »

Sur le front parlementaire, les issues sont plus difficiles à trouver, mais la tâche n'est pas insurmontable puisque nos voisins parviennent à former des coalitions. Il faudrait d'abord que le président de la République cesse de nommer le Premier ministre qui lui convient à titre personnel et en termes d'orientations politiques, pour désigner quelqu'un qui a de bonnes chances de pouvoir réunir une majorité, ou de neutraliser les oppositions. Dès lors, la nomination du Premier ministre interviendrait quand l'accord sur un programme discuté entre les partis permettrait d'envisager un gouvernement durable. À cet égard, les exemples allemand et espagnol sont à méditer.

Il faut aussi comprendre que la stabilité d'une coalition est liée au faible coût de la défaite pour un parti. Si le parti qui est tenté de participer à une coalition court le risque d'être laminé dans les urnes, il restera dans l'opposition. Or le scrutin majoritaire à deux tours peut avoir des effets dévastateurs en période d'instabilité et Benjamin Morel préconise un système à l'allemande, ce qui mérite débat.

Ce débat doit être élargi au fonctionnement d'ensemble de nos institutions, qui peuvent être réformées sans que l'on change de Constitution. Le pire serait d'attendre un improbable retour à la bipolarisation car nous sommes dès à présent menacés d'une dérive illibérale. « *Un danger propre aux périodes de transition tient à la normalisation des expédients.* » L'avertissement doit être pris au sérieux. Un président peut invoquer les responsabilités qui sont les siennes pour étendre ses prérogatives, avec la complicité des hautes autorités qu'il a nommées ou qui ont été nommées par son prédécesseur. Édouard Philippe, par exemple, pourrait compter sur le Conseil constitutionnel présidé par Richard Ferrand. Un gouvernement démissionnaire pourrait être prolongé par l'Élysée de manière discrétionnaire et prendre, éventuellement, des ordonnances budgétaires. Et n'oublions pas que le président peut avoir recours à l'article 16 sans contrôle effectif...

Nous voici prévenus. À chaque parti de dire ce qu'il entend proposer pour empêcher toute dérive autoritaire. ■

► **Benjamin Morel, Crise politique, crise de régime**, Odile Jacob, 2026.

International

L'Europe en chantant

Géopolitique de l'Eurovision. La bande-son de la construction européenne, par Cyrille Bret et Florent Parmentier, Bréal éditions, 2026.



Le 16 mai, vous ne regarderez pas le 70^e concours de l'Eurovision, depuis Vienne, de la même façon après avoir lu ce livre. Ce que vous prenez pour un « divertissement » est une réalité complexe. On devinait déjà le poids des oligarchies financières qui dominent les industries culturelles. La compétition est internationale, écrasée par les États-Unis (leur *Super Bowl* lors de la finale de football américain, les *Academy Awards*), mais où savent se gagner leur place la *K-pop* coréenne, les rythmes brésiliens, le *reggae-pop*, le Nigeria, l'Inde, la Chine, et même la Russie qui a organisé une « *intervention* » entre pays des BRICS. C'est à ce niveau de compétition mondiale que se hisse l'Europe avec l'Eurovision. En 2025, 166 millions de téléspectateurs dans 146 pays de rediffusion.

Quelle Europe? Au départ, les six membres fondateurs du marché commun plus la Suisse. Le premier concours en mai 1956 à Lugano est contemporain des travaux qui dessinèrent cette première ébauche de « *construction européenne* ». Les élargissements successifs marquèrent, on ne s'en étonnera pas, la prévalence de l'anglais dans les chansons de plusieurs nouveaux pays et la propre dominance du Royaume-Uni (cinq victoires et seize fois second). Après 1990, la grande Europe vit un regain des langues nationales mais aussi une diversification des motifs. L'Eurovision préfigurait une nouvelle société qui ne correspondait plus ni à celle des pères fondateurs ni aux institutionnels.

Si l'on suit les auteurs, l'Europe ne se « construit » plus à Bruxelles mais par les réseaux sociaux, les artistes étant promus « *ambassadeurs digitaux* ». La charte constitutive de l'UER (Union européenne de radio-télévision), qui pilote l'Eurovision, pose comme postulat la neutralité politique. L'histoire, comme pour les compétitions sportives, a souvent mis ce principe à l'épreuve, le plus récemment avec Israël admis comme membre en 1973 et l'Ukraine entrée en 2003 (qui a déjà gagné trois fois). Le 10 décembre dernier, cinq pays ont annoncé leur boycott de l'exercice 2026 : l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas et la Slovaquie, qui s'opposent à la

participation d'Israël. La Russie, qui avait rejoint dès 1993, a été suspendue en 2022.

Sans doute cette neutralité explique-t-elle le succès disproportionné des « *petits pays* » : bien que les auteurs n'aient pas joint un tableau des résultats, le succès aux premières places de l'Irlande et de la Suède, avec sept victoires chacune, confirme leur propos sur la surestimation des « *petits* » sans oublier la présence des « *micro-États* » qui disposent ainsi de trois minutes par an pour se rappeler à notre souvenir. En revanche, un pays dit dominateur en Europe comme la France n'a plus jamais gagné depuis 1977 (une deuxième place en 2021).

Au-delà de la neutralité politique, il reste que la diplomatie de l'image véhiculée par les choix respectifs des radio-télévisions publiques de chaque État membre engendre une dynamique générationnelle qui témoigne de la société à venir plus sûrement, mais aussi plus symboliquement, que les perspectives bruxelloises. Les auteurs ont pu ainsi essayer en conclusion de se projeter vers l'édition du centenaire en 2056. ■

DOMINIQUE DECHERF.

Spiritualité

Chrétiens d'Orient

Nouvelle histoire des chrétiens d'Orient par Joseph Yacoub, Perrin, mars 2026.



Professeur à l'université catholique de Lyon, juriste et historien, issu de la communauté assyro-chaldéenne à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages, Joseph Yacoub nous offre une histoire renouvelée des chrétiens d'Orient. Difficile

de restituer en quelques lignes un ouvrage où la densité le dispute à l'accessibilité, ce qui en fait un outil de travail essentiel pour l'historien et une source d'information majeure pour le néophyte. Essayons cependant de mettre en avant quelques idées saillantes.

Il faut tout d'abord noter la complexité de ce qu'on appelle le christianisme oriental. Le christianisme naît au Proche-Orient et les liens avec l'Orient, c'est-à-dire avec l'au-delà oriental de l'Empire romain, apparaissent dès les premières étapes supposées de la vie du Christ avec les rois mages, et certains apôtres dont Thomas orientent leur prédication vers l'Orient et l'Empire perse. Il est donc erroné de mettre un signe égal entre christianisme et Empire romain.

Le christianisme ne s'inscrit pas uniquement dans un univers intellectuel gréco-romain mais va aussi s'exprimer dans un environnement perse, indien, chinois, caucasien ou slave. L'Orient chrétien est donc marqué du sceau de la diversité tant sur le plan de l'organisation ecclésiale que ceux de la théologie, de la liturgie et des langues dans lesquelles elle est célébrée. Il est au cœur des querelles théologiques du V^e siècle qui donneront lieu aux grandes doctrines que sont le monophysisme, le nestorianisme.

Les Églises qui en sont issues sont des Églises missionnaires, particulièrement l'Église assyro-chaldéenne qui a répandu le message de l'Évangile jusqu'en Chine en passant par l'Asie centrale, les routes de la soie et l'Inde. Les Églises orientales dans leur activité missionnaire ont été confrontées à des doctrines philosophiques ou religieuses dont elles ont su parfois tirer profit (Inde, Chine) ou auxquelles elles ont dû apporter une réponse théologique (les islam).

Le christianisme occidental s'est efforcé d'absorber l'Orient chrétien à travers l'uniatisme, tant dans ses terres d'origine que dans ses territoires de mission, s'efforçant de latiniser les populations pendant les Croisades mais surtout à partir du XVI^e siècle. Face à l'impérialisme européen aux XIX^e et XX^e siècles, les chrétiens d'Orient contribuent à la Renaissance arabe et s'opposent au nationalisme identitaire musulman.

Victimes du démantèlement de l'Empire ottoman, particulièrement pendant et après la Première Guerre mondiale, les chrétiens se sont faits les chantres, dans les années 1930 et au-delà, d'un socialisme ou d'un nationalisme dépassant les frontières communautaires avec des résultats mitigés. Missionnaires autrefois, ils s'expatrient désormais, créant des diasporas en Europe, aux États-Unis, en Australie. Le pape Léon XIV comme ses prédécesseurs, au moins depuis Jean-Paul II, ne cessent de leur demander de ne pas quitter leurs terres d'origine pour lesquelles ils constituent un message d'espérance. ■

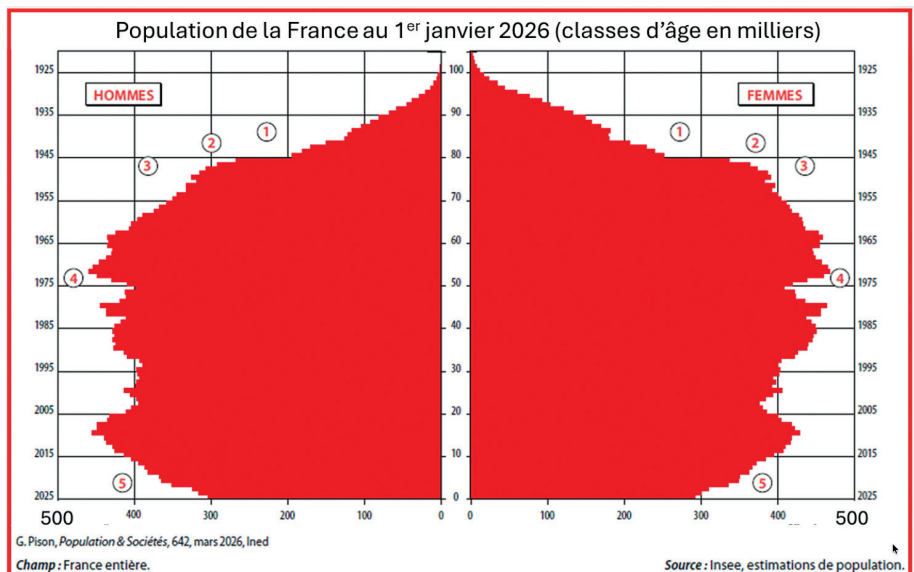
MARC SÉVRIEN.

Dans les revues

Démographie

Population & Sociétés, n° 642 (mars 2026), bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques.

Les lecteurs de *Royaliste* connaissent bien le démographe Gilles Pison, de l'Institut national d'études démographiques (INED), dont les articles sont souvent analysés dans nos colonnes. Comme chaque année, il publie dans la revue *Population & Sociétés* un bilan de la situation démographique en France.



Quelques chiffres : au 1^{er} janvier 2026, nous sommes 69,1 millions d'habitants, dont 66,8 millions en France hexagonale et 2,3 millions outre-mer, ce qui représente une augmentation de 0,25 % en un an. Si cette augmentation n'est pas en soi significativement différente de celles des années précédentes, un changement notable est toutefois apparu en 2025 : pour la première fois, l'augmentation n'est pas due en partie à un excédent des naissances sur les décès, mais exclusivement à un solde migratoire positif, estimé à + 176 000 par l'Insee. Le bilan des décès et des naissances étant quant à lui de - 6 000, le solde total reste donc largement positif. La natalité a donc fortement diminué ces dernières années puisqu'en 10 ans (période 2015-2025) elle est passée de + 205 000 à - 6 000.

Nous vivons donc la conjonction d'une forte baisse des naissances (154 000 en moins) et d'une hausse des décès (57 000 en plus), cette dernière étant due à l'arrivée à son terme de la « génération de baby-boomers » (au sens large : 1946-1974). Il nous faut donc nous faire à cette nouvelle donne. La « pyramide des âges », qui n'a plus de pyramide que le nom, avait longtemps gardé chez nous la forme d'un crayon : un corps vertical où chaque classe d'âge annuelle gardait à peu près la même dimension (800 000 individus) jusqu'à l'âge de 70-75 ans, où la mortalité commence à se faire réellement sentir. De nos jours, elle prend la forme d'une toupie, où chaque cohorte est inférieure en nombre à la précédente. Les projections à partir de ces tendances prévoient une stabilisation de la fécondité, voire de sa lente ré-augmentation, et d'une poursuite de la progression de l'espérance de vie.

Qu'en est-il dans l'UE ? Après avoir longtemps été une exception, la France reste, sinon la nation la plus féconde, du moins l'une des moins infécondes, avec le Danemark et la Suède, mais après l'Irlande, seul pays européen (avec les petits pays : Malte, Luxembourg, Chypre)

à conserver une fécondité égale ou supérieure au seuil de renouvellement (2,1 enfants par femme). Depuis 2012, l'UE n'est plus capable de remplacer naturellement sa population. Elle continue pourtant de croître, passant entre 2012 et 2025 de 441 à 450 millions d'habitants. Ce bilan global cache de fortes disparités, liées à l'immigration. Plusieurs pays se dépeuplent (Pologne, Roumanie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Italie, Slovaquie), d'autres au contraire voient leur population fortement augmenter (Portugal, Espagne, Irlande, Finlande...), d'autres enfin sont en légère augmentation, à l'image de la France (Belgique, Pays-Bas, Danemark, Autriche...). Citons Pison : « *Pratiquement nul dans les années 1960, [le flux migratoire] a augmenté ensuite jusqu'à atteindre un peu plus d'un million par an en moyenne à la fin des années 2010. Il a crû fortement en 2022 et dans les années suivantes avec l'arrivée de réfugiés ukrainiens. Dans son scénario central, Eurostat fait l'hypothèse d'un solde migratoire positif moindre après ce pic et se stabilisant autour de 1,6 million par an jusqu'en 2050.* » Sans ce flux migratoire, l'Europe perdrait 45 millions d'habitants d'ici 2050 !

L'INED se garde bien de tirer de ces données quelque conclusion politique que ce soit. À nous alors de réfléchir sur ce que doit être une politique de l'immigration en France et en Europe à partir de cette base démographique. Simplement, Gilles Pison signale que « *la population de l'Europe ne pourra se maintenir à terme à un niveau proche de l'actuel qu'à la condition du maintien d'une immigration importante, même dans le cas où la fécondité se relèverait* ». On le comprend : le maintien de la population dans l'UE dépend presque exclusivement de l'immigration, qu'on le veuille ou non, pour le meilleur et pour le pire. À nous de faire que ce soit pour le meilleur ! Mais une chose est sûre : l'immigration est à la fois inévitable et nécessaire. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

DR.



Par Gérard Leclerc

Augustin parmi nous

La venue du pape Léon XIV dans la basilique dédiée à saint Augustin a fait resurgir l'une des figures les plus fascinantes de notre Histoire, dans un contexte singulier, qui nous oblige à mettre en perspective ce que Samuel Huntington a appelé le choc des civilisations. Pourquoi un pays presque exclusivement musulman, avec ce que cela implique d'exclusivité culturelle et politique, peut-il garder le souvenir d'un évêque catholique dont la personnalité et la pensée appartiennent à un passé définitivement récusé ? Pour Boualem Sansal, le régime d'Alger s'oppose, de tout son poids, à la résurgence d'un imaginaire qui peut éveiller dans l'âme d'une population l'attrait d'un autre monde. Est-il vrai, comme il le prétend, que « l'âme d'Augustin est là, elle plane » au point de produire un vrai mouvement de conversion ?

Je ne saurai le dire. Ce qui est certain, c'est que l'ombre gigantesque d'une pensée ne saurait se disperser qu'au prix de l'extinction de l'intelligence. De ce point de vue, Augustin est indépassable. Du moins, les monuments littéraires qu'il nous a légués n'ont cessé et ne cesseront de s'imposer à la réflexion. *Les Confessions*, essai autobiographique, sont aussi un chef-d'œuvre littéraire, avec des aspects philosophiques, psychologiques, théologiques dignes de passer les siècles. Que dire, par exemple, des « longs palais de la mémoire » qui renvoient à des profondeurs plus essentielles que celles de l'exploration analytique sans pourtant l'ignorer ?

Un autre aspect frappant de ce type de génie, c'est son côté existentiel que le meilleur existentialisme ne saurait égaler. Augustin peut affronter les plus hautes spéculations sans jamais oublier leurs relations vivantes avec ce qu'il y a de plus profond en nous. « La pensée augustiniennne ne s'enferme jamais dans l'abstraction. Elle descend dans la chair du monde. Elle s'éprouve dans l'amitié, dans la douleur de la perte, dans la joie partagée, dans la vie commune où les cœurs s'usent et se réconcilient. » Ainsi s'expriment les trois coauteurs d'un ouvrage que je ne peux que recommander à tous ceux qui voudraient s'initier à l'augustinisme. Un laïc interroge deux religieux de l'abbaye de Lagrasse dans l'Aude, un lieu magique. Deux religieux augustinis, d'une famille spirituelle proche de notre nouveau pape, et parfaits connaisseurs de leur maître, capables de le resituer dans son cadre familial et au cœur de l'ébranlement de civilisation dont il est le témoin.

« La langue qui le berce, les auteurs qui le forment, les rêves de gloire qui le hantent sont ceux de Rome. Autour de lui, toute personne éduquée peut de mémoire réciter de larges pans des œuvres de Cicéron ou de Virgile. [...] Cette romanité qu'il reçoit n'est plus à son apogée ; elle est une lumière splendide mais vacillante, un crépuscule somptueux dont les ors masquent mal les fissures. » Et encore : « Lorsqu'Augustin mourra, Attila sera bientôt roi des Huns, et les Vandales auront franchi le détroit de Gibraltar pour fondre sur l'Afrique. Entre ces deux bornes – sa naissance à Thagaste et sa mort à Hippone assiégée – se joue le passage d'un monde à un autre. Augustin ne sera pas seulement témoin de cette métamorphose : il en sera le traducteur intérieur. »

Voilà qui nous renvoie à la prise de Rome par Alaric en 410. C'est un séisme qui met en émoi même les chrétiens. N'est-ce pas Jérôme, ce correspondant de l'évêque d'Hippone, qui s'écrie : « Quel salut est-il encore possible si Rome tombe ? » Même à ceux qui, au collège et au lycée, ont été formés aux disciplines classiques, la chute de la Ville éternelle apparaît comme une rupture civilisationnelle, au-delà de toute dimension politique. Certes, l'expérience nous a appris que les civilisations sont mortelles, selon le mot de Paul Valéry. Mais, avec certains événements, ne

sommes-nous pas face à une perte de substance irréversible ? La réflexion d'Augustin sur le sujet se concentre dans ce livre considérable qu'est *La Cité de Dieu*, souvent interprété à contresens.

L'auteur n'ignore nullement la grandeur romaine dont il est lui-même tributaire. « *Les anciens Romains étaient "avides de louanges, prodiges d'argent, insatiables de gloire", ils ont recherché avec passion l'amor laudis, l'amour de la gloire humaine. Pour cette gloire, ils ont voulu vivre ; pour elle, ils n'ont pas hésité à mourir. Cette passion fougueuse a refoulé en eux les autres passions et les a rendus capables de grandes choses : la discipline, le sens du devoir, les exploits militaires, la construction d'un ordre juridique.* » Comment un intellectuel raffiné formé à l'art de la rhétorique ne se sentirait-il pas héritier d'un tel patrimoine ? Cependant, après de longues années d'apprentissage à l'école de Cicéron puis du manichéisme, et enfin du néoplatonisme, le jeune Africain a découvert la brèche déconcertante que constituait le christianisme, avec l'univers biblique. Un univers qui, d'abord, lui paraît incompatible avec la culture de Rome. Avec la parole de Dieu, il y a changement de registre, apprentissage de l'humilité, une humilité qui s'accorde avec la condition pécheresse des hommes. Désormais, il se nourrira de l'Écriture sainte comme on se nourrit du pain quotidien. Ainsi se trouve-t-il en opposition avec la culture païenne qui l'a formée, au point de s'engager dans toute une polémique avec les tenants de l'ancien monde qui récusent la religion nouvelle et lui attribuent d'ailleurs la responsabilité de la chute de l'Empire.

L'auteur de *La Cité de Dieu* ne récus pas tout cet héritage ; il propose une troisième voie, au-delà du déni et de l'idolâtrie : « *Aime Cicéron, Virgile, les poètes, les philosophes, le droit, la rhétorique, les formes politiques elles-mêmes ; tout peut être recueilli, purifié, orienté vers la gloire de Dieu. Rien n'est sacralisé en soi ; tout est relativisé, mais tout peut être assumé. C'est là l'esquisse de ce qu'on appellera plus tard la civilisation chrétienne : non pas un refus du monde antique, mais sa conversion.* » Il y a une confusion à propos d'un augustinisme politique, qui constitue une déformation de l'enseignement de *La Cité de Dieu*, nullement indifférente à ce que l'on pourrait appeler une certaine autonomie de l'ordre politique. Ce qui n'enlève rien aux difficultés des relations entre les différents ordres. Les réalités géopolitiques sont à affronter, même lorsqu'un sur-moi spirituel ou évangélique imposerait une pacification rêvée des esprits. On le voit en ce moment avec l'opposition entre Léon XIV et Donald Trump sur la guerre en Iran.

C'est bien la preuve que l'augustinisme doit être perçu dans ses nuances et ses paradoxes. La pente janséniste du XVII^e siècle a fait croire à un pessimisme sans mesure du théologien du péché originel. Mais c'était oublier combien l'auteur des *Confessions* est tourné vers l'attrait de la beauté, de l'amitié et de la charité.

Difficile de conclure face à une œuvre aussi immense. Sauf peut-être par ce propos existentiel du vieil Augustin, face au défi du déclin : « *Ne cherche pas à te cramponner à ce vieux monde, ne refuse pas de retrouver ta jeunesse dans le Christ qui te dit : le monde passe, le monde vieillit, le monde décline, le monde s'es-souffle dans la vieillesse ; n'aie pas peur car ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle.* » ■

► Père abbé Emmanuel-Marie, père Michel, Nicolas Diat, *Augustin avec nous*, Fayard, 2026. On peut toujours se référer à Peter Brown : *La vie de saint Augustin*, Le Seuil, 1971, sans oublier les trois tomes des œuvres dans la Pléiade.



PHOTO : MARIE LIEBIG

Chronique du théâtre

L'impitoyable guerre des reines

par D. J. Heller.

Créée à la comédie de Reims fin 2025, *Marie Stuart*, la pièce en costumes écrite par Friedrich von Schiller, poursuit sa carrière à travers la France. Du grand, du très grand spectacle mis en scène par Chloé Dabert, future directrice du Théâtre national de Bretagne (TNB) qui remplacera Arthur Nauzyciel à ce poste en janvier 2027.

Durant plus de trois heures trente, c'est à une véritable partie d'échecs que nous assistons. À l'intérieur d'un décor en noir et blanc, deux reines vont s'affronter sous nos yeux, jusqu'à ce que l'une d'elles tombe : échec à la reine. Nous sommes en Angleterre au XVI^e siècle, et Marie Stuart, reine d'Écosse, est emprisonnée dans les geôles de sa cousine Élisabeth 1^{re} d'Angleterre. Une histoire passionnante et passionnée, un duel entre deux femmes puissantes que tout oppose, hors l'érudition.

Marie Stuart, fille de Jacques V d'Écosse, n'a que neuf mois lorsqu'elle est couronnée reine d'Écosse. Très rapidement elle est contrainte de prendre le chemin de l'exil, qui va la mener en France. Elle est instruite à la cour auprès des enfants de Catherine de Médicis et d'Henri II. Elle est élevée dans la foi catholique et apprend le français, le latin, l'italien et l'espagnol. Elle s'initie à la musique, à la danse et à la poésie, et pratique l'équitation et la chasse qu'elle affectionne particulièrement. Durant cet exil qui

dura treize ans (1548-1561), elle épouse le dauphin, futur François II. À la mort d'Henri II, elle est sacrée reine de France à l'âge de dix-sept ans puis quitte la France pour l'Écosse à la mort de son époux et assume ainsi pleinement son rôle dans son pays de naissance, convoite la couronne d'Angleterre, est emprisonnée durant près de vingt ans, et connaît une fin tragique, décapitée à la hache, ce qui fera d'elle une martyre aux yeux de l'Église catholique.

Entre les deux cousines, Marie Stuart et Élisabeth Tudor, la lutte est féroce et sublime.

Face à elle, en miroir, Élisabeth Tudor, femme de caractère, érudite, polyglotte – elle maîtrise le français, l'italien, le latin et le grec –, et possède parfaitement l'histoire, la philosophie et la théologie. Elle est par ailleurs entourée d'excellents conseillers, fidèles serviteurs, tel William Cecil, grand trésorier, ou encore son favori Robert Dudley. Elle saura cependant

s'en affranchir et assumera pleinement et en conscience son rôle politique de reine, avec autorité, rigueur et diplomatie. Élisabeth, protestante rigoureuse, morte sans descendance, restera dans l'histoire de l'Angleterre durant son long règne comme l'épouse de tous les Anglais. Et à tous ceux qui lui reprochent de rester célibataire, elle répond : « *Je me suis déjà liée à un mari, c'est le royaume d'Angleterre et cela vous doit suffire. Et ne me reprochez point également d'être sans enfant, car chacun de vous et tous les autres Anglais êtes mes enfants et mes parents.* »

Et c'est le texte écrit par Friedrich von Schiller au début du XIX^e siècle qui illustre cette confrontation au sommet. Un texte dense, extraordinairement bien composé en forme d'intrigue politico-policière dont on connaît déjà le coupable, mais qui tient le spectateur en haleine. Les petits arrangements avec l'Histoire n'y changent rien ; c'est une grande œuvre qu'il nous est donné de voir. Cela confirme que le fondateur du *Weimar Theater* avec Goethe, est bien l'un des plus grands auteurs de la littérature allemande, justement apprécié de Fiodor Dostoïevski, de Victor Hugo et de Giuseppe Verdi inspiré par le *Don Carlos* du dramaturge allemand.

Dans sa note d'intention la metteuse en scène indique « *avoir cherché à créer, pour ce projet, un dialogue esthétique entre les costumes prenant en charge la dimension historique sans en être complètement une reconstitution, et un espace contemporain, une cage protéiforme, où la prison de Ma-*

◀ **Marie Stuart**, interprétée par Bénédicte Cerutti. Le récit de l'affrontement entre la reine d'Écosse et sa rivale Élisabeth d'Angleterre.

rie finira par être aussi celle d'Élisabeth », et c'est une parfaite réussite. La prouesse technique du décor sublime le propos, passant d'un acte à l'autre, d'une prison à un palais d'où les intrigants vont et viennent en soutien au texte de Schiller. Le jeu d'acteur est fabuleux. Bénédicte Cerutti incarne parfaitement une Marie Stuart incertaine, fragile et déterminée à la fois, passant à côté de son destin de reine, amante sans amour, passionnée sans passion, libre et prisonnière, humble et arrogante jusque dans sa voix forte mais peu assurée. Face à elle, Océane Mozas, très grande actrice, incarne merveilleusement une Élisabeth I^{re} majestueuse. Elle porte avec justesse et rigueur ce rôle de souveraine hiératique qui se débat toujours avec humanité dans un siècle incertain et violent. Il serait injuste de ne pas citer les brillants acteurs qui accompagnent avec talent ce face à face ; parmi ceux-ci : Koen De Sutter, dans le rôle du comte de Leicester, favori d'Élisabeth et intrigant, Jan Hammenecker, comte de Shrewsbury, incarnant un garde des Sceaux convaincant, et aussi Sébastien Éveno, baron de Burleigh, grand trésorier impressionnant de maîtrise.

La mise en scène est magistrale, les actrices et acteurs sont fascinants de justesse, un décor original, simple et maîtrisé, des costumes Renaissance éblouissants, une intrigue qui emporte le spectateur dans les moindres tourments des deux cousines : tous les ingrédients sont réunis pour un spectacle qui ne peut que séduire. À n'en pas douter, les Rennais vont attendre avec impatience la programmation très prometteuse de la saison 2027-2028 du TNB par sa future directrice Chloé Dabert. ■

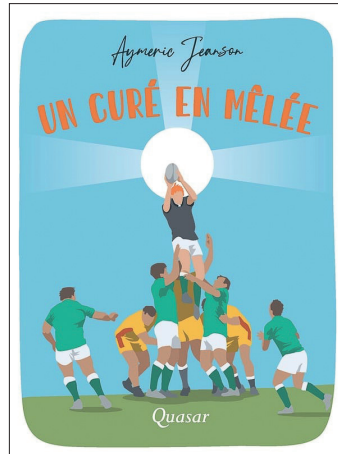
► **Marie Stuart**, de Friedrich von Schiller, mise en scène de Chloé Dabert, en tournée dans toute la France.

Sport Religion et rugby

Un curé en mêlée, par Aymeric Jeanson, Quasar, septembre 2025.

Une des étymologies latine souvent citées pour le mot « religion » est *religare* signifiant « relier ». Ce très plaisant ouvrage nous montre que le rugby partage bien plus que deux lettres avec ce terme.

Sous le beau soleil bourguignon d'un été finissant, le cœur aussi plein d'espérance que de trac, le père Adrien Murray prend son premier poste de curé à Savigny, commune viticole située à quelques kilo-



mètres de son lieu de naissance. Mais il déchante rapidement : ses initiatives pastorales tombent à l'eau, ses homélies à plat et la secrétaire paroissiale lui joue des coups pendables. Hanté par des questionnements existentiels et spirituels, Adrien commence à éviter ses paroissiens et ses responsabilités. À tel point qu'il se confie, au cours d'un appel vidéo, à Paul, ami d'enfance et Bourguignon comme lui, aussi près du cœur que loin des yeux car il réside au Japon.

Peu de temps après un échange avec Paul, il reçoit sur la messagerie de son téléphone une énigmatique invitation de son ami à se rendre à un rendez-vous nocturne au milieu de nulle part, simplement indiqué par des coordonnées GPS. Pour ce mystérieux rendez-vous, il devra réceptionner un non moins mystérieux colis scellé assorti d'une recommandation impérative : « A n'ouvrir qu'une fois sur place. » Après avoir été accueilli par un certain Gazelle et un court trajet nocturne dans la forêt, il débouche dans un pré en apparence consciencieusement labouré par des hardes de sangliers géants... En quelques minutes et après avoir ouvert le mystérieux carton contenant une tenue complète de joueur de rugby, il est chaleureusement accueilli par trente solides gaillards de vingt à quarante ans, barbus pour la plupart, par un bruyant « Bonjour !! », accompagné de tapes sur l'épaule et de viriles poignées de main. Adrien commence pour Adrien une double vie faite de « pieuses » cachotteries car ses paroissiens – et son évêque – ignorent tout de sa vie sportive et ses coéquipiers « ovaliens » le prennent pour un expert-comptable...

Le nom complet – et fictif – de la paroisse du père Adrien est... Savigny-les-Moquettes : dès les premières lignes de ce roman « psycholo-spiritualo-rugbyistique », le ton est donné. Avec humour et subtilité, l'auteur fait de nous les témoins des contorsions d'Adrien pour, pendant un temps, maintenir ses deux vies cloisonnées. Et, en quelques mois, grâce à la puissance physique mais surtout humaine d'un sport où l'individu n'est rien sans le collectif, Adrien retrouve une joie de vivre faite d'une authentique amitié « virile mais correcte », d'une solidarité à toute épreuve, ainsi qu'une solide confiance en lui et en sa vocation. La ré-

union de ces deux vies en une seule, inévitable mais heureuse, se traduira dès le printemps suivant par une émouvante réconciliation entre un taciturne coéquipier d'Adrien, le colosse Kundera, et la fille de ce dernier qu'un tragique et dramatique accident avait cruellement éloignés. Et, côté sacerdote, Adrien recevra de son évêque, juste avant un match crucial pour son équipe, une bénédiction peu... orthodoxe sous la forme d'un « N'oubliez pas aussi, cher Adrien, le cas échéant, de faire usage de votre droite évangélique ! ». ■

LOIC DE BENTZMANN.

Bande dessinée

Hergé, mais aussi Jacobs

Un florilège des publications récentes consacrées à nos deux auteurs belges préférés.

Il y a cent ans, en juillet 1926, le tout jeune Georges Remi, qui signait déjà Hergé, faisait paraître dans *Le Boy-Scout* sa première bande dessinée, *Les extraordinaires aventures de Totor*, C. P. des Hanneçons. Trois ans plus tard, le personnage de Tintin commençait sa carrière dans *Le Petit Vingtième* sous le titre d'*Au pays des Soviets*. Ainsi débutait une saga qui ne devait s'arrêter qu'en 1983, à la mort de Hergé, âgé d'à peine 76 ans.

Deux des meilleurs analystes du journaliste à la houppe ont récemment sorti des études biographiques sous l'angle thématique. Dans *Hergé*, Thierry Groensteen valorise les côtés traditionnels et novateurs de cette comédie humaine et de ce mythe, lesquels expliquent la persistance d'une notoriété s'exprimant dans 135 langues et 265 millions d'albums, alors qu'aucune nouveauté n'est parue depuis 1986 ; il s'efforce d'en approcher toutes les facettes, même les moins connues (Hergé se présentait toujours d'une manière très lisse). Dans un recueil posthume, Jean-Marie Apostolides s'efforce, lui aussi, de révéler *Tintin dans tous ses états* ; s'avançant parfois fort loin, il opère des rapprochements significatifs, comme on dit de nos jours, qui contribuent à ancrer l'œuvre dans les deux grandes caractéristiques de toute littérature, le classicisme et l'intemporalité.

La pénétration de l'univers hergéen profite aussi de trois publications. D'abord le semestriel *Les Amis de Hergé*, dont le n° 80 évoque celui qui l'a si longtemps animé, Philippe Goddin. Celui-ci dirigeait aussi la collection *Les coulisses d'une œuvre* (Moulinsart), dont le volume 9 est consacré au *Crabe aux pinces d'or* ; cependant que le 10°, centré sur *L'Étoile mystérieuse*, a dû être reporté du début mars à la fin avril. Enfin, Christophe Quillien ajoute ►

aux titres précédents un beau volume sur *Haddock. Un capitaine à l'abordage!*, qui remplace le marin dans son environnement.

Une approche aussi complète qu'originale est due à Éric Verhoest, *Hergé-Jacobs. Du duo au duel. L'histoire d'une amitié créative*. Magnifiquement illustrée (dessins, croquis, crayonnés, bleus de coloriage, photos, projets, documents divers), elle expose en toute lumière les relations très fortes entre les deux maîtres de ce qu'on dénommera plus tard la *ligne claire*. Un livre à découvrir dans le détail, amenant aussi à comprendre la gestation et la réalisation de l'hebdomadaire *Tintin* tout comme la mise en place des Studios Hergé.

Comment ne pas regretter, au passage, les formulations péremptoires qui continuent à encombrer les travaux sur Hergé, comme s'il fallait excuser ses amitiés à droite? Il y a une génération, on lui reprochait cet anti-communisme primaire que la chute de l'URSS a remis au placard des illusions perdues. On s'en prend maintenant plutôt à son entourage, « à l'idéologie droitière affirmée » (Thierry Groensteen) ou à la supposée « incarnation du complot judéo-maçonnique » que serait son ennemi Rastapopoulos (Jean-Marie Apostolides). On relèvera aussi le ton très écolo des publications patronnées par *Geo*, qui dénonce, dans *Haddock. Un capitaine à l'abordage!*, « l'appétit d'États et d'entreprises minières » dans les grands fonds

marins exposés à des « dommages irréversibles qu'une mise en coupe réglée provoquerait sur la biodiversité ».

Terminons sur un anniversaire inattendu, se rapportant à l'année 1956 – il y a donc 70 ans. Le 31 octobre, le journal *Tintin* publiait la première planche de *Coke en stock*, qui paraîtra en album en 1958 (avec pas moins de 73 retouches dans les dessins et 109 dans le texte). La première bande, partiellement reproduite dans le précité *Hergé-Jacobs*, montrait le fidèle Nestor insensible au bavardage téléphonique de Séraphin Lampion, car complètement absorbé par les *Pensées* de Pascal... Espérons que celle-ci sera un jour éditée comme Casterman et Moulinsart l'ont déjà réalisé pour *Les Bijoux de la Castafiore*. ■

GIHÉ.

► **Thierry Groensteen, *Hergé, Que sais-je ?* août 2025.**

► **Jean-Marie Apostolides, *Tintin dans tous ses états*, Les Impressions nouvelles, mars 2026.**

► **Éric Verhoest, *Hergé-Jacobs. Du duo au duel. L'histoire d'une amitié créative*, Moulinsart-Casterman, janvier 2026.**

► ***Les Amis de Hergé*, semestriel : <https://lesamisdeherge.com/la-revue/>**

► **Philippe Goddin (dir.), *Les Coulisses d'une œuvre*, Moulinsart (9 volumes parus).**

► **Christophe Quillien, *Haddock. Un capitaine à l'abordage!* Moulinsart-Geo, novembre 2026.**

HERGÉ | JACOBS



Du duo au duel L'histoire d'une amitié créative

Éric Verhoest

éditionsmoulinsart | casterman

Le Carnet

■ **Rule, Britannia !** – La vieille Angleterre est à l'honneur chez La Pléiade. Sherlock Holmes y a désormais son rond de serviette, ainsi que le malicieux Lewis Carroll. Dans les deux gros volumes consacrés au célèbre détective londonien, qui regroupent l'intégralité de ses aventures, le lecteur aura parfois un peu de mal à se retrouver dans le dédale des introductions et des notes critiques. Le *Tout Alice* est heureusement plus mince, moins commenté et donc plus agréable à lire, d'autant qu'il s'agit d'une édition bilingue où l'on peut à la fois savourer les jeux de mots de Carroll en anglais et en français et prendre plaisir à une traduction où l'on retrouve le charme des lectures d'enfance.

■ **Dumas.** – Pour les amateurs de littérature française, la même collection millésimée de Gallimard publiera en mai un recueil en deux volumes du cycle des Valois (*La Reine Margot*, *La Dame de Monsoreau* et *Les Quarante-Cinq*). On ne coupera sans doute pas, là encore, aux préfaces, notices et commentaires peu digests, mais les pages relatant les amours de Margot et de La Môle, celles de Bussy d'Amboise et de la belle Diane de Méridor, et les dialogues impayables entre Henri III et son bouffon Chicot devraient vite faire oublier ces petits désagréments.

■ **Art moderne.** – Parmi les belles expositions que l'on peut voir actuellement à Paris, signalons la rétrospective dédiée à l'œuvre d'Henri Rousseau (Musée de l'Orangerie, jusqu'au 20 juillet). La cinquantaine d'œuvres exposées, dont certaines proviennent des États-Unis, offre une vue complète et assez originale du parcours du peintre. Mentionnons également le roman récemment publié par Michel Bernard, *L'Automne d'André Derain* (Les Belles Lettres, avril 2026), où il restitue avec beaucoup de sensibilité la fin de vie tourmentée de l'inventeur du fauvisme.

PAUL GILBERT.





ASSEMBLÉE NATIONALE

Des royalistes contre les nazis (87)

Jean-Baptiste Biaggi

par François-Marin Fleutot.

Encore un résistant royaliste et un digne fils de notre Corse. Engagé dans le combat dès 1940, Jean-Baptiste Biaggi connaît la clandestinité et les coups de main, l'arrestation et l'évasion, la libération du territoire et la campagne d'Allemagne.

Jean-Baptiste est né le 27 août 1918 à Ponce (Porto Rico, États-Unis) dans la famille de l'industriel Pierre-Paul Biaggi et d'Anita Agostini. Son père décédé, la famille rentre dans le village de Cagnano (Haute-Corse). Le garçon fait ses études à Bastia puis à Marseille et enfin rejoint la faculté de droit à Paris.

Comme il le racontera à Pierre-Alexandre Bouclay pour *Aventures de l'Histoire* le 12 septembre 2002, dans son village « Il y avait un curé, Ange Giudicelli, qui était maurrassien. Il y avait aussi un marin retraité abonné à L'Action française. Je lisais donc L'Action française, malgré l'interdiction du Vatican. » À son arrivée à la faculté de droit, condisciple de Jacques Maurras (1917, †2003 – neveu et fils adoptif), il s'inscrit au mouvement. Délégué des étudiants monarchistes de la faculté, c'est lui qui fait le discours de bienvenue à Charles Maurras lors du banquet des étudiants d'AF.

Mobilisé en 1939, aspirant au 1^{er} régiment de dragons portés, il part dans le Nord. Le sous-lieutenant est fauché par un tir allemand à La Bassée (sud-ouest de Lille), le 25 mai 1940. Son chef, certain qu'il ne survivra pas, lui décerne la Légion d'honneur à titre posthume... Pourtant il

s'en sort, soigné à Lille puis à Paris ; on lui pose un corset. Déclaré inapte, il passe sa convalescence entre la Corse et Marseille.

Henri d'Astier de La Vigerie (voir *Royaliste* n^{os} 1237 et 1250) organise avec Georges Piron (1897, décapité à Kingelputz, 1943), dès septembre 1940, un réseau d'évasion franco-belge. Piron le met en contact avec un lycéen de Condorcet, Alain Griotteray (1922, †2008), qui vient de manifester le 11 novembre à Paris.

« Aucun honnête homme ne pourra plus jamais faire confiance à un pouvoir de tricheurs ! »

J.-B. Biaggi.

Après l'arrestation de Piron (1941) et le départ d'Astier pour l'Algérie, Griotteray prend en charge le réseau. Avec ses amis royalistes, François Clerc, Yves de Kermoal, Paul Labbé-Reclus, il le réorganise et le baptise Orion. Le réseau, outre le renseignement, prend en charge l'évacuation des soldats vers l'Algérie et l'Angleterre. Le chef part pour Marseille organiser le passage vers l'AFN. Sur le Vieux-Port, au Cintra, il rencontre le sous-lieutenant Jean-Baptiste Biaggi.

Pour Biaggi, l'entrée en résistance lui paraît découler naturellement des écrits de

▲ Jean-Baptiste Biaggi, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médaillé de la Résistance.

Maurras : « Nous avons eu l'instinct de la Résistance, car Maurras nous avait parfaitement formés. Les Allemands étaient chez nous ; ils ne devaient pas y rester. Donc il fallait les chasser. C'est ce à quoi nous nous sommes employés. [...] Je le dis très franchement et même fièrement : j'ai toujours été maurrassien [...] La résistance était un réflexe patriotique. » Pourtant, Charles Maurras soutiendra coûte que coûte Pétain pendant toute la guerre.

Une évasion spectaculaire. – Engagé dans le réseau, Biaggi organise la liaison clandestine. Il prend la direction des évacuations vers l'Algérie ou l'Espagne. Début 1943, Griotteray rejoint l'Algérie. Biaggi reprend le réseau. Avec François Clerc il décide de prendre contact avec l'Organisation de résistance de l'Armée (ORA) et l'Organisation civile et militaire (OCM). Faute de contacts avec Londres, le réseau SOE de Bordeaux, Jade-Amicôl de Claude Arnould, leur vient en aide. À cette occasion, Biaggi rencontre un jeune homme, Michel Alliot (1924, †2014 – père de l'ancienne ministre). Avec Xavier Escartin (1907, †1944), tous trois montent la filière d'évasion Vaudevire, sous-réseau basco-béarnais du réseau Shelburn (SOE). Créée en mars 1943, la filière passe par l'abbaye de Belloc, en Pays basque, lieu de refuge des républicains espagnols en 1936. Avec l'accord et le soutien du père abbé, du prieur et de l'hôtelier, Orion et Vaudevire y organisent un lieu de passage vers l'Espagne. Alliot, en contact avec ►

le faux comte de Montreuil, voit ses efforts anéantis par l'arrestation de presque tous ses amis. Trois moines bénédictins de l'abbaye sont arrêtés, deux déportés dans les camps (Buchenwald et Dachau).

À Paris, le 13 décembre 1943, sur dénonciation du traître Serge Marcheret qui avait infiltré le réseau parisien, sont arrêtés Biaggi, Henri-Jean Roulleaux Dugage (1923, †2012) – alors élève officier de l'École navale – et Charles-Louis de Frotté (1921, †1944), le descendant du chef de la chouannerie normande. Tous sont enfermés, interrogés par les services de Pierre Bonny, de la rue Lauriston.

Passant des gestapistes français à la rue des Saussaies (Gestapo), de Fresnes à Compiègne, ils partent en train vers Mauthausen le 4 juin 1944 par le convoi I.223. Charles-Louis de Frotté y meurt le 8 juillet 1944 sous les bombardements des Alliés. De ce train, « *grâce à l'abbé Le Meur (Libération-Nord), qu'il avait rencontré au camp de Fresnes, et à la complicité d'un gardien du camp qui voulait désertier* », Jean-Baptiste Biaggi organise une évasion collective : « *J'ai remplacé les baleines de mon corset par des scies à métaux et un tournevis. J'ai ensuite organisé une évasion massive du convoi. [...] Nous sommes quarante-cinq à avoir tenté et réussi l'évasion ! Pour cela, nous avons dû maîtriser les autres prisonniers qui menaçaient de nous dénoncer aux SS ! J'ai repéré le meneur, j'ai saisi mon tournevis, le lui ai mis sur le ventre et je lui ai dit : "Maintenant tu fermes ta gueule ou je te crève !" Il a compris. À cinq, nous avons gagné un petit village, où nous avons été hébergés et cachés par le jeune curé de la paroisse. [...] »*

Combattant d'élite au sein de la 1^{re} armée. – Hébergé, par solidarité corse, par le préfet vichyste de la Haute-Marne, Louis de Peretti della Rocca et son fils milicien, Biaggi retrouve Paris, muni de faux papiers. Poursuivant son travail clandestin, il participe à la libération de la capitale.

Il retrouve Henri d'Astier de La Vigerie, Griotteray et les autres dans la 1^{re} armée française. Malgré ses séquelles de 40, il s'engage dans les commandes de France et devient le commandant du 4^e de ces groupes. Combattant à Belfort et en Alsace, il est de nouveau blessé. Après la guerre, il est décoré de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille des évadés et de la Résistance.

Farouchement gaulliste, en 1947, il adhère au Rassemblement du peuple français (RPF). Dès le début des événements d'Algérie, comme Michel Debré (1912, †1996), il s'engage pour garder l'Algérie à la France. Élu député et sénateur (gaulliste), il soutient le retour du général de Gaulle. Mais lorsque ce dernier propose l'autodétermination algérienne, il démissionne (fin 1959) et devient anti-gaulliste. Élu maire de Cagnano, en Corse, il y meurt entouré des siens à 90 ans, le 29 juillet 2009. ■

Dynasties

La maison de Bourbon - Deux-Siciles

La maison royale de Bourbon - Deux-Siciles est née d'une séparation d'avec la Couronne d'Espagne en 1759, lorsqu'à la mort de Charles III sans descendance, c'est le fils aîné régnant à Naples qui monta sur le trône d'Espagne, le fils cadet, Ferdinand, prenant sa place en Italie du Sud. La « Pragmatique Sanction », cette année-là, interdisait à l'avenir toute réunion des deux couronnes. En 1816, les royaumes de Naples et de Palerme, déjà sous union personnelle, fusionnent devenant « les Deux-Siciles ». Le roi Ferdinand, premier roi des Deux-Siciles, était marié à Marie-Caroline d'Autriche, sœur de la reine Marie-Antoinette. Son fils aîné, roi de 1825 à 1830 sous le nom de François I^{er}, avait eu pour fille Marie-Caroline des Deux-Siciles, la fameuse duchesse de Berry par son mariage avec le fils cadet de Charles X, mère du comte de Chambord. L'une des filles de Ferdinand, Marie-Amélie des Deux-Siciles, avait épousé en 1809 à Palerme le futur roi des Français Louis-Philippe. Elle légua son palais de Palerme à son fils, le duc d'Aumale (lui-même marié à une Deux-Siciles d'une branche cadette), qui passa ensuite à Philippe d'Orléans, puis au duc de Guise. Le comte et la comtesse de Paris s'y marièrent le 8 avril 1931 devant un grand rassemblement de royalistes français.

Comme le savent tous les lecteurs et les spectateurs du *Guépard*, la monarchie des Deux-Siciles fut renversée en 1861 et réunie au royaume de Piémont devenu royaume d'Italie. Commence alors l'histoire, non de la prétendance devenue sans

objet, mais de la succession à la tête de la maison. On rappellera ici les étapes successives du différend :

- 1901. L'héritier du chef de famille, Charles (ou Carlos) ayant épousé la sœur aînée du futur Alphonse XIII, héritier présomptif de la couronne d'Espagne jusqu'au mariage de celui-ci en 1906 et la naissance de son premier fils en 1907, doit, en vertu de la Pragmatique Sanction, renoncer à ses droits de chef de maison des Deux-Siciles par l'acte de Cannes. Le titre passerait alors à la branche cadette dite de Castro, à son frère, Ranieri, duc de Castro (1883-1973), grand-père de l'actuel duc, Charles des Deux-Siciles, 62 ans, père de deux filles, Marie-Caroline et Marie-Claire, âgées de 22 ans.

- 1934. À la mort du chef de famille, Alphonse, alors que Ranieri assume la succession, la branche aînée conteste, estimant que le seul motif de la renonciation de 1901 était tombé (ainsi que le roi Alphonse XIII) et que l'acte de Cannes ne touchait ni au chef de famille ni à la présidence de l'ordre constantinien de Saint-Georges dont il est traditionnellement le grand maître.

- 1960. Ferdinand-Pie, frère de Charles et de Ranieri, étant mort sans descendance, c'est le fils aîné de l'infant d'Espagne Charles, Alphonse Borbón y Borbón des Deux-Siciles, duc de Calabre, qui prétend comme chef de maison au nom de la branche aînée désormais dite « de Calabre ».

- 1964. Son fils Charles (ou Carlos) lui succède. Il est Bourbon-Parme par sa



▲ Le roi Ferdinand I^{er} des Deux-Siciles, fondateur de la Maison, peint par Anton Raphael Mengs vers 1772..

SOURCE : PALAIS ROYAL DE MADRID. PHOTO DOMAINE PUBLIC.

mère Alice, fille d'Élie de Bourbon-Parme (1917-2017). Il épouse en 1965 Anne d'Orléans, née en 1938, cinquième enfant du comte et de la comtesse de Paris. Ils ont eu quatre filles et un fils, Pierre (Pedro), comte de Caserte, né en 1968, duc de Calabre, successeur de son père à son décès en 2015. Borbón y Borbón, Grand d'Espagne, Orléans par sa mère, Bourbon-Parme par sa grand-mère, il a épousé en 2001 une Espagnole dont il a sept enfants, dont quatre fils, l'aîné, Jacques (Jaime) étant titré duc de Noto. En 2021, il a épousé une aristocrate anglaise, de Lindesay-Bethune, à Palerme, dans l'ex-palais d'Orléans cédé en 1953 à la région Sicile. Ils ont deux filles.

- 2014. Le 25 janvier, un accord de réconciliation avait été signé à Naples entre les deux branches portant sur la reconnaissance mutuelle des titres.

- 2016. Le 12 mai, Charles, duc de Castro, signe l'acte de Rome par lequel, se basant notamment sur une disposition européenne, il décrète l'égalité stricte entre hommes et femmes dans la succession et la règle de la primogéniture absolue. Sa fille aînée, Marie Caroline, alors âgée de 13 ans, devenait ainsi l'héritière de la maison des Deux-Siciles. Le 21 mai, Pierre, duc de Calabre, conteste absolument depuis Madrid l'acte de Rome. En d'autres termes, alors que Charles a titré sa fille aînée duchesse de Calabre et de Palerme, Pierre déclare ne lui reconnaître que le titre de Palerme. Quant à la fille cadette, Maria Chiara (Marie Claire), titrée duchesse de Capri (Apulia) et de Noto, il ne lui reconnaît que le titre de Capri. ■

MARIE-JO YORK.

l'Assemblée nationale, semble exclue d'un processus qui restera contrôlé par la dynastie Hun Sen (le père étant président du Sénat; le fils, Premier ministre). On peut aussi imaginer un prochain roi Sisowath.

■ **13 au 15 avril. Washington.** – Visite du couple royal néerlandais aux États-Unis. Le roi Willem-Alexander et la reine Máxima, qui avaient participé à Washington à la conférence de Bilderberg (9-12 avril sur la sécurité, en présence du secrétaire général de l'OTAN, l'ancien Premier ministre néerlandais Mark Rutte), ont été hébergés pour une nuit à la Maison Blanche, après un dîner officiel le 13 avril, en réciprocité de la nuit passée par Donald Trump à la résidence royale à La Haye le 24 juin 2025. Le nouveau Premier ministre des Pays-Bas, Rob Jetten, les accompagne. Une vive controverse politique a éclaté dans l'opinion publique néerlandaise à ce sujet (« *la nuit la plus étrange* », « *partie pyjama* »).

La tournée royale avait commencé par Philadelphie à l'occasion du 250^e anniversaire de l'indépendance américaine et s'est achevée à Miami, les Pays-Bas ayant des territoires d'outre-mer dans les Caraïbes. La reine Maxima, qui est chargée d'une mission sur la finance inclusive, a ensuite participé à des réunions au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale.

Le couple royal britannique est attendu à Washington dans deux semaines.

M.-J. Y.

La Maison de France

■ L'association Gens de France



Gens de France est une association que Mgr le comte de Paris a créée en 2003 pour favoriser, autour de la Maison de France, la relation entre les personnes et contribuer, par ses actions, au bien de la France et à son rayonnement à l'étranger. L'association soutient le Prince dans ses engagements dans des domaines aussi variés que le patrimoine, l'environnement, le handicap ou la défense. Pour adhérer à Gens de France, suivre le lien : <https://comtedeparis.com/>

La Nouvelle Action royaliste

■ Le livre de François Gerlotto

Le livre de François Gerlotto, président du comité directeur de la NAR, *Les Enfants de Noé* (Éditions France-Empire, mars 2026), est en vente depuis le 12 mars.

Nous incitons tous nos lecteurs à se procurer cet ouvrage important qui prolonge

nos analyses sur l'écologie en traitant plus particulièrement des relations avec le monde animal et l'ensemble du vivant alors même que la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité montrent combien ce lien est vital.

Ce livre est à commander (**20 €**) chez **votre libraire** (c'est important pour son succès durable et c'est donc un acte militant très utile voire indispensable) en lui indiquant si nécessaire que les éditions France-Empire sont distribuées par Salvator-diffusion.

François Gerlotto

Les enfants de Noé

France-Empire



Brèves royales

■ **10 avril. Pékin.** – Communiqué du roi Norodom Sihamoni, 72 ans, annonçant à son peuple son absence prolongée du pays (entre un et trois mois) pour cause de traitement médical d'un cancer de la prostate. Le roi avait quitté le Cambodge le 27 février. Les règles de succession sont déterminées par la constitution de 1993 qui prolongeait la coutume. Le roi est choisi par un Conseil du Trône de neuf personnes (Sénat, Assemblée nationale) dont deux non élus, les chefs des principales congrégations bouddhistes. Il doit appartenir à la famille royale, descendre des trois rois khmers qui se sont succédé entre 1844 et 1927, Ang Duong, Norodom 1^{er} et Sisowath. À l'heure actuelle, seul un fils de Norodom Sihanouk survit encore, l'ancien Premier ministre Norodom Chakrapong, 80 ans, demi-frère de l'actuel roi. Les autres princes de premier rang sont soit des demi-frères de Sihanouk, ayant dans les 70 ans, ou des petits-fils, étant dans la cinquantaine. La branche politique, le parti monarchiste du Funcinpec, mené par Norodom Ranariddh (décédé en 2021) auquel a succédé son fils Norodom Chakravuth, 56 ans, député à

■ Notre souscription pour 2026

Notre souscription a démarré le 1er mars et a fait l'objet d'un insert diffusé à l'ensemble de nos lecteurs avec notre n° 1319. Nous avons besoin cette année de 10 000 euros pour poursuivre nos projets de développement.

Pour souscrire, il vous suffit :

- soit de nous adresser un chèque à l'ordre de la NAR ;

- soit de procéder à un virement direct sur le compte de la NAR auprès de la Banque postale (**IBAN : FR26 2004 1000 0100 1931 4Z02 066 / BIC : PSSTFRPPPAR**, en précisant « pour la souscription »)

Vous avez également la possibilité de faire un **don défiscalisé** au journal au titre de l'année 2026. Souscrit par le biais de l'Association Presse et Pluralisme, un tel don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Il suffit de vous connecter sur le lien suivant : <https://dons.presseetpluralisme.fr/site/pp/Royaliste/fr/don/index.html>



Par Bertrand Renouvin

Où sont les projets ?

Les idéologies sont apparues en même temps que le régime représentatif, comme conséquences de la liberté des choix politiques (1). Elles sont indispensables pour la mise en forme de ces choix, qui se déclinent en projets spécifiques et en programmes électoraux conçus et diffusés par les partis.

Au siècle dernier, les débats étaient vifs au sein des grandes et des petites formations politiques. Le travail des groupes d'études aboutissait à des rapports puis à des synthèses adoptées par un congrès. Largement diffusé, le projet du parti pouvait être discuté par les militants, critiqué par les opposants et finalement présenté aux électeurs sous la forme simplifiée d'un programme. Les partis étaient, plus ou moins, des écoles de formation pour les adhérents et des lieux de mise au point des enjeux pour l'ensemble des citoyens.

Ce processus de clarification a été abandonné au profit des techniques d'une communication qui érigeait en solutions miraculeuses les recettes de la publicité pour les produits de consommation. Tandis qu'on décrétait la mort des idéologies, les projets politiques étaient sacrifiés au travail d'image assorti d'un discours pragmatique illustré par des formules chocs. La focalisation sur des présidentiables transformés en faiseurs de pluie a provoqué une inflation de promesses irresponsables et un flux croissant de déceptions qui viennent nourrir l'abstentionnisme.

Les élections présidentielle et législatives de 2027 vont probablement ouvrir une nouvelle période (2). Les pouvoirs du président de la République pourraient être réduits aux attributions prévues par la Constitution. Les partis, au sein de l'Assemblée nationale, joueraient un rôle déterminant si le parti du président n'obtenait pas la majorité absolue. Les projets et programmes des formations politiques, ainsi que les idéologies de référence, devraient alors reprendre toute leur importance.

Pourtant, nous ne percevons aucun signe de réflexion collective sur les enjeux des prochaines décennies. Nous risquons de recevoir en guise de programmes des catalogues de promesses attrape-tout, après avoir assisté à des manœuvres obscures sur les primaires au sein du Parti socialiste et des groupes de la droite oligarchique. Comme d'habitude, on fait tout à l'envers : les opérations tactiques déterminent les choix stratégiques – se présenter ou non – et le projet général est bricolé en dernier lieu par le candidat qui picore dans les rapports d'experts. Bien entendu, les idéologies n'ont pas disparu : on trouve des fragments de socialisme à gauche, de nationalisme au RN et de néolibéralisme dans le « bloc central ». Dans l'oligarchie, on note par exemple

qu'Édouard Philippe propose l'inscription de la règle d'or de l'équilibre budgétaire dans la Constitution : faire de l'équilibre un principe, constitutionnaliser une disposition conjoncturelle, cela fait deux idioties dans une seule proposition.

Ce bricolage généralisé fait violemment contraste avec la richesse des travaux dans tous les domaines qui concernent la politique. Colloques, séminaires, livres et revues témoignent de la vitalité de la réflexion collective, dont nous ne parvenons pas à rendre pleinement compte. L'informatisation permet un accès rapide à ces sources et aux réseaux sociaux, qui charrient les pires propagandes mais favorisent aussi la diffusion de réflexions et de débats fondamentaux. À cet égard, la presse écrite reste indispensable pour s'orienter dans la forêt des publications et dans la jungle des réseaux sociaux. Entre la recherche et les citoyens, la presse – y compris la plus militante – peut et doit exercer une fonction médiatrice.

Pour les partis retombés dans l'enfance intellectuelle, la tâche à accomplir est immense. Il faut recenser les principales données et leur vitesse d'évolution – le changement climatique, la démographie qui inclut l'immigration – et s'efforcer d'évaluer les facteurs modifiables ainsi que les adaptations nécessaires. Il faut lier l'analyse des rapports de force mondiaux, le rôle international de la France et les enjeux nationaux. La réforme des institutions politiques, la défense nationale, la protection sociale, la politique économique, l'aménagement du territoire ne doivent pas être envisagés comme des « dossiers » distincts mais dans leur relation effective face à l'impérialisme normatif de l'Union européenne, aux usages incontrôlés de l'intelligence artificielle, aux effets ravageurs du capitalisme de plateforme, à l'épuisement du néolibéralisme.

Nous attendons des partis politiques qu'ils présentent aux citoyens leurs analyses, indiquent comment ils hiérarchisent les enjeux, démontrent la cohérence de leurs choix, formulent en fonction de ceux-ci leurs principaux projets législatifs et répondent aux critiques qui leur seront adressées. Est-ce trop de demander que les conditions de la délibération et du choix démocratiques soient à nouveau posées ? ■

(1). Cf. Marcel Gauchet, *Comment pensent les démocraties*, Albin Michel, janvier 2026, et ma présentation de l'ouvrage dans notre n° 1321.

(2). Cf. ma présentation dans ce numéro de l'ouvrage de Benjamin Morel, *Crise politique, crise de régime*, Odile Jacob, mars 2026.

Sommaire

Page 2 : Actualité - Événements

Mercredis de la NAR. – Autres événements.

Pages 3 à 5 : La Politique

Un populisme élitiste ? – La renaissance de Bull. – Sur le mur de Jean Chouan. – La social-démocratie (3). – La politique au crible.

Pages 6 à 8 : La Nation française

Des intercommunalités puissantes mais lointaines. – Narcotrafic : la judiciarisation du renseignement. – Les dérives de l'aide à mourir. – La Quinzaine en France.

Pages 9 à 11 : Les Chemins du monde

Les relations USA-Corée du Nord. – La victoire de Tisza en Hongrie. – Le gouvernement Meloni sur la défensive. – Les Faits marquants.



Pages 12 et 13 : Entretien

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Pages 14 à 17 : Les Idées et les Livres

Crise politique, crise de régime. – L'Europe en chantant. – Les chrétiens d'Orient. – Dans les revues. – Augustin parmi nous.

Pages 18 à 20 : Les Lettres et les Formes

Marie Stuart, l'impitoyable guerre des reines. – Religion et rugby. – Hergé et Jacobs. – Le Carnet.

Pages 21 à 23 : La Voie royale

Des royalistes contre les nazis (87). – Dynasties : les Bourbons-Deux-Siciles. – Brèves royales. – La Maison de France. – La Nouvelle Action royaliste.

Page 24 : Éditorial

Où sont les projets ?